

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

PROCES-VERBAL

L'an deux mille onze, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 9 décembre 2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédéric BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH
M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC
M. DUQUESNE M. RABEH Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER
M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF Mme de VAUCOULEURS
Mme BAS Mme PENSIVY M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO M. RAYNAL
M. BLOCH Mme DELAROUZÉE M. MONNIER M. DEBUS.

ONT DONNE POUVOIR : M. LOBJEOIS à M. BERNARD Mme BERKANI à
M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à Mme AUBIN Mme DOMERGUE à
Mme DELAROUZÉE Mme XOLIN à M. BLOCH M. BIHANNIC à M. MONNIER
Melle EL MASAUDI à M. RAYNAL.

EXCUSES : M. BERTRAND Melle DOMONT.

ABSENTS : M. LETELLIER Melle WOELFLÉ.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2011 ouverte.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 21 novembre 2011 au 8 décembre 2011 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

1°/ SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE POISSY, DEMANDE DE FINANCEMENTS ET SIGNATURE DE CONVENTIONS CONCERNANT LA PROGRAMMATION 2011 DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Poissy dit C.U.C.S. sera prorogé jusqu'en 2014 comme l'ensemble des C.U.C.S. du territoire national.

Voici un petit rappel historique. Bien que signé fin 2007, aucune action municipale n'a été lancée avant mars 2008 et peu d'acteurs locaux avaient été associés à la mise en œuvre de ce contrat. La municipalité a choisi de conserver le document rédigé par l'ancienne municipalité afin de ne pas procéder à une réécriture chronophage qui n'aurait pas permis à la commune de mener une réelle mise en œuvre du projet. Il était donc inenvisageable pour nous de ne pas profiter de l'opportunité d'une nouvelle contractualisation jusqu'en 2014 pour accepter la proposition de la préfecture de revoir les orientations du C.U.C.S. et d'en rédiger un à l'image de la politique municipale que nous menons depuis trois ans. Cette opportunité nous ayant été offerte, nous nous engagerons donc sur ce chemin afin de donner toute sa dimension à ce nouveau contrat.

Nous proposerons lors du prochain comité d'orientation la négociation d'une feuille de route ayant pour objectif la signature d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale remanié. Il était important de travailler sur l'ensemble de la Ville et de faire en sorte que les habitants sortent de leur quartier. C'est dans cette dynamique que la politique de la ville a été envisagée et mise en œuvre à Poissy. Avec l'idée que les actions soient ouvertes à l'ensemble des habitants, nous avons choisi de faire de la politique de la ville un catalyseur permettant de faire évoluer le droit commun, une politique transitoire pour aider à produire autrement de l'égalité, une politique incitatrice du changement et non une politique de substitution. Cela veut dire que, pour pérenniser les actions innovantes, expérimentales, initiées par la politique de la ville, c'est ensuite au droit commun, les services ordinaires, les politiques ordinaires, de prendre le relais. C'est cela aussi que permet la politique de la ville, mettre le doigt sur les manques du droit commun. C'est pourquoi nous avons l'ambition de ne pas limiter la signature d'un nouveau Contrat Urbain de Cohésion Sociale à un seul partenaire qui serait l'Etat. Car nous sommes bien à Poissy sur une vision globale de la politique de la ville à l'échelle de la commune et sur une utilisation des crédits, des financements qui doivent être mobilisés pour faire émerger des actions, pour donner un coup de pouce au tout début de leur mise en œuvre et qui ensuite n'ont pas vocation à rester ad vitam æternam mais à être prises par ceux dont c'est la compétence.

Nous comptons solliciter d'autres partenaires signataires telle que la Région qui finance entre autre le renouvellement urbain et l'animation sociale des quartiers et se révèle donc un partenaire essentiel de la politique de la ville à Poissy, mais également la Caisse d'Allocations Familiales qui intervient notamment en appui du centre social André Malraux et avec laquelle nous avons signé un contrat enfance jeunesse. Enfin, j'en profite pour solliciter nos Conseillers Généraux, le Conseil Général étant également un partenaire qui se doit de prendre le relais des financements de la politique de la ville lorsque les projets relèvent de ses compétences. Il n'y a aucune raison de ne pas signer et se mobiliser autour d'un contrat de partenariat tel que le C.U.C.S. sur le territoire pisciacais.

Dans l'attente de la finalisation du nouveau Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui vous sera présenté ici lors du premier trimestre 2012 et afin que nous poursuivions nos actions d'ici sa signature, je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant transitoire. Merci.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce sera juste une explication de vote. On va s'abstenir sur cette délibération. Cela mérite juste une petite explication. Madame VINAY, vous avez fait la chronologie en rappelant que le C.U.C.S. avait été signé au mois de décembre 2007 (c'est écrit dans le rapport de présentation) et en reconnaissant que pas grand chose ne s'était fait avant le mois de mars 2008. En trois mois, il était peut-être difficile de faire quoi que ce soit. Ensuite, vous avez décidé de ne pas forcément modifier le texte ou les orientations et de travailler avec.

Aujourd'hui, vous nous annoncez qu'une nouvelle mouture arrivera car vous allez vous engager de 2011 à 2014. Donc, attendons la prochaine mouture. Voyons ce qui y sera inscrit, quels seront les projets. On pourra en débattre et on se prononcera. Aujourd'hui, autoriser le Maire à aller récupérer des subventions pour la programmation 2011 ... Nous sommes le 15 décembre. Peut-être faut-il parler de la programmation 2012.

Quant à l'assurance du Conseil Général, vous pouvez l'avoir. Il fera ce qu'il a à faire. Vous avez dit « doit ». Il fera ce qu'il doit faire de par la loi. Pas forcément prendre le relais de la politique de la ville mais s'inscrire dans les compétences qui sont les siennes.

Le Maire :

Si l'on signe maintenant, c'est que cela vient de la sous-préfète à la ville. Je voulais juste le souligner quand même. Une grande majorité des villes signe aujourd'hui. Ce n'est pas très grave.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 abstentions :
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

2°/ EXERCICE 2011 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER DEFINISSANT LES CONDITIONS ET MODALITES PRATIQUES DU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA MDE AMONT 78 ET VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE

Le Maire :

Je vous rappelle que la Maison de l'Emploi Amont 78 a été labellisée le 4 juillet 2006 et qu'elle a pour objectifs d'associer les collectivités territoriales et fédérer les actions des partenaires publics et privés.

La première convention pluriannuelle d'objectifs ayant pris fin en 2010, une nouvelle convention 2011 - 2014 en date du 6 juin 2011 a été signée entre l'Etat et l'association Maison de l'Emploi Amont 78.

Une nouvelle convention pluriannuelle de partenariat financier liant la Ville de Poissy et la Maison de l'Emploi et ayant pour objet de définir les conditions et modalités pratiques du partenariat entre la Ville et la MDE Amont 78 a donc été rédigée et doit être signée afin de permettre à la Maison de l'Emploi Amont 78 de mener à bien les objectifs qu'elle s'est fixés et qui présentent un intérêt pour l'ensemble des habitants et des entreprises de Poissy.

A ce titre, la Ville attribue son concours financier sous la forme d'une subvention d'un montant de 27.550 euros.

Cette subvention se décompose comme suit :

- adhésion à la MDE et financement des actions transversales à hauteur de 13.820 euros,
- partenariat avec la plateforme d'initiative locale qui est un partenaire de la MDE Amont 78 et qui a pour objet l'accompagnement et le financement de la création, la reprise et le développement d'entreprises pour lequel la Ville participe à hauteur de 13.730 euros.

Il est proposé au Conseil municipal de m'autoriser à signer une convention pluriannuelle et de verser bien sûr la subvention à la Maison de l'Emploi Amont 78.

Pour votre information, une personne est financée par la Maison de l'Emploi et par la Ville (en partie). Elle est à la Maison des Associations. Elle a déjà permis un certain nombre de créations d'entreprises et accompagné des créateurs d'entreprises sur notre secteur. Vous pouvez aller la voir à la Maison des Associations si vous avez des questions à lui poser.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

Madame PENSIVY arrive en séance.

3°/ ADHESION A L'ASSOCIATION CIMAP ET DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à toutes et à tous.

Depuis 2007, l'association « Maison de l'Emploi Amont 78 », créée à l'initiative des Villes d'Achères, de Conflans-Sainte-Honorine, des Mureaux, de Poissy, de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine et de la Communauté de Communes Vexin Seine, ainsi que par l'Etat et Pôle Emploi, est porteuse du dispositif CIMAP, qui veut dire Centre d'Initiatives des Métiers d'Aide à la Personne. Ce dispositif, exclusivement centré sur le secteur de l'aide et des services à la personne, a comme objectifs d'accompagner la modernisation et la structuration des organisations, la professionnalisation des salariés et dirigeants et l'insertion des demandeurs d'emploi.

Afin de permettre au CIMAP de déployer son offre de service sur l'ensemble du territoire de Seine Aval, un processus d'externalisation de ce dispositif a été mis en place depuis 2011.

C'est ainsi qu'il est prévu que le CIMAP devienne une association autonome loi 1901 à partir du 1^{er} janvier 2012.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'adhésion de la Ville à l'association CIMAP et de désigner ses représentants au sein de cet organisme.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Toutes initiatives en faveur de l'emploi et de l'insertion sont à saluer. De là à imaginer encore une association et une structure qui va fédérer un certain nombre de communes pour pouvoir travailler sur ce sujet, sur des territoires qui vont bouger ... Vous le savez tous puisque la C.D.C.I. est passée par là. Même si la carte n'est pas encore parfaite, il faudra bien qu'elle s'améliore dans les deux ans qui viennent et qu'elle devienne de toute façon définitive. Dans les participations des communes citées ou des groupements de communes, je lis que l'on est encore à cheval sur des territoires à venir. C'est compliqué.

In fine, il y aura des représentants du Conseil municipal. Mais j'imagine que l'opposition ne sera pas représentée. On ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Le Maire :

Monsieur RAYNAL, on va prendre acte que vous ne prenez pas part au vote. Vous voyez bien que les communes qui font partie de l'association CIMAP partagent un territoire. Vous avez voté à la C.D.C.I. un autre territoire. Donc, il va falloir un jour assumer aussi le territoire que vous avez choisi. L'ensemble de ces communes travaille depuis un certain nombre d'années, même si les Deux Rives n'acceptent pas aujourd'hui notre adhésion. Je pense qu'elle sera acceptée à l'avenir. Elles seront dans l'obligation d'accepter. Donc, je crois que vous avez tort de ne pas vouloir aider les créateurs d'entreprises et les demandeurs d'emploi. Mais, enfin, c'est votre choix.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Il ne faut pas se méprendre. Ce n'est pas contre l'initiative en tant que telle. L'initiative est tout à fait intéressante. Je dis simplement qu'il existe aussi déjà beaucoup de structures. D'ailleurs, la Maison de l'Emploi en est une. C'est une branche de la Maison de l'Emploi.

Quant au territoire, j'entends ce que vous dites. On ne va pas rouvrir ici le débat de la C.D.C.I. Cela nous a déjà amusé suffisamment d'heures. Mais des communes qui apparaissent dans la liste (j'en cite au moins une : Les Mureaux) n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre des territoires qui nous ont concernés dans nos débats. Donc, je considère que c'est un petit peu se compliquer la vie. Ou alors on fait vraiment quelque chose au niveau de la vallée de la Seine. Et on l'écrit noir sur blanc. Et on va encore plus loin. Et on est plus ambitieux.

Quant à notre non participation, c'est tout simplement parce qu'on y sera pas représenté.

Le Maire :

Vous avez tout à fait raison là-dessus.

M. RAYNAL :

Donc, on ne vote pas pour ni contre. Mais on ne participe pas. Si vous proposez des représentants de notre groupe et si l'on peut siéger dans l'association ... C'est complètement différent.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Krémo ALLAOUCHICHE en tant que membre titulaire pour représenter la Ville au sein de l'association CIMAP et la candidature de Monsieur Ali RABEH en tant que membre suppléant.

Il indique que l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Le Maire :

Monsieur DEBUS, êtes-vous d'accord pour voter à main levée ?

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je suis d'accord sur le principe, sachant que j'aurais voté oui pour l'article 1 et que je me serais abstenu pour l'article 2.

Le Maire :

Vous pouvez vous abstenir.

M. DEBUS :

Donc, je vais m'abstenir sur le principe.

Le Maire :

Donc, on peut considérer que c'est accepté, avec l'abstention de Monsieur DEBUS.

Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 8 non participation au vote : M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI, et 1 abstention : M. DEBUS.

4°/ EXERCICE 2011 - BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Le Trésorier Principal nous signale que depuis l'année 2002 jusqu'à l'année 2011, il ne peut faire recouvrer 11.274,17 euros. C'est la seule chose que l'on puisse dire sur cette délibération que je vous demande de voter bien entendu.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Madame BAS arrive en séance.

5°/ BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Le budget 2011 a été voté le 28 avril de cette année. Depuis, il n'a pas été modifié. Mais, aujourd'hui, et afin de préparer le compte administratif 2011, il est nécessaire d'ajuster les prévisions de recettes, de procéder à quelques ajustements de crédits et de retracer des mouvements internes dans la comptabilité par l'inscription de constats d'ordre strictement budgétaire.

S'agissant des recettes, les principales modifications concernent les dotations versées par l'Etat. Les montants définitifs de ces dotations nous ont été notifiés au cours du dernier mois à l'exception de la DGF dont la valeur nous a été communiquée en juin. La DGF (dotation générale de fonctionnement) a légèrement augmenté par rapport à la valeur affichée en début d'année (+ 1.852 euros) sur un montant qui dépasse les 10 millions d'euros.

Les dotations créées à la suite de la suppression de la taxe professionnelle, à savoir la DC RTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) ainsi que le FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources), connaissent, elles, des évolutions très importantes par rapport aux valeurs de début d'année. La DC RTP est en recul de 791.984 euros, passant de 4.070.761 euros à 3.278.777 euros. Le FNGIR diminue également de 261.509 euros, passant de 5.951.202 euros à 5.689.693 euros.

Heureusement, la CVAE augmente sensiblement, passant, elle, de 2.706.026 euros à 3.761.633 euros. Cette augmentation de plus d'un million d'euros fait que, sur l'ensemble des trois dotations ou contributions de l'Etat, la Ville recevra 2.114 euros de plus que prévu.

D'autre part, le montant de la contribution de la commune au fonds de solidarité Ile-de-France est en baisse de 126.856 euros.

Il y a une heureuse surprise. La Ville a reçu la somme de 1.320.960 euros au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle des Yvelines. Cette recette était totalement inattendue car ce fonds a été supprimé en 2010 avec la réforme fiscale. Il s'agit en fait de régularisations concernant des exercices antérieurs, notamment les exercices des années 2005 et 2006, ainsi que l'exercice 2010. Je vous confirme que cette recette était vraiment totalement inattendue.

Enfin, et pour être complet, je dois ajouter que cette DM1 reprend la liste des subventions nouvelles votées par le Conseil municipal depuis le mois d'avril de façon à mettre à jour dans le budget principal la liste initiale.

Je vous remercie de votre attention.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Juste un commentaire. Souvent, nous avons entendu que l'Etat se désengageait et avait considérablement diminué ses aides au niveau des collectivités. C'était le cas lorsque nous avons voté le budget en avril 2011 puis au cours d'autres discussions sur d'autres délibérations. Vous-même, Monsieur le Maire, et certains de vos collègues, vous êtes laissés aller à avoir ce langage.

Là, aujourd'hui, le compte administratif n'est pas encore voté. Nous le verrons au printemps prochain. Je ne reprendrai pas tous les chiffres que Monsieur DUQUESNE vient de balayer. Nous avons des plus. Nous avons des moins. Finalement, cela s'équilibre. En tous les cas, la Ville de Poissy n'aura pas perçu beaucoup moins en 2011 que ce qu'elle pouvait attendre de l'Etat.

Puis il y a la bonne surprise avec ce fonds de péréquation qui nous rajoute un peu plus d'un million d'euros. Finalement, cet exercice de l'année 2011 ne se passe pas si mal que cela pour la Ville de Poissy.

Après, ce sera notre explication de vote. Dans la mesure où nous ne votons pas le budget, nous n'allons pas là voter contre la DM. Cela n'aurait pas de sens. Mais nous nous abstenons simplement. Nous savons bien qu'il s'agit d'un ajustement très technique.

Le Maire :

Je crois qu'en ces temps d'intercommunalité et d'incertitude dans lesquels on est ... Je ne sais pas si vous êtes allé faire un tour à la réunion des Maires de France. Si vous y êtes allé, vous avez pu voir l'angoisse d'un grand nombre d'élus locaux. Il se trouve que ... Tant mieux pour Poissy. On peut s'en féliciter. Mais je pense qu'il y a dans beaucoup de communes de France une incertitude absolument totale.

J'ai même vu dans la presse qui dit parfois des choses bien que même le Maire de Mantes-la-Jolie avait fait voter son budget dernièrement en disant qu'il ne savait pas du tout où il allait, qu'il ne savait pas du tout comment il allait faire. C'était quand même intéressant. Il fait voter un budget qui n'est peut-être pas sincère.

Nous, nous essayons de faire les choses de manière sincère. C'est pour cela que nous vous donnons tous les chiffres. Nous pouvons nous féliciter pour la Ville de Poissy, au moins encore aujourd'hui, d'être restés dans une certaine stabilité. Mais, demain ... Je n'en suis pas si sûr.

M. RAYNAL :

Demain est un autre jour.

Le Maire :

Demain est un autre jour.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 abstentions :
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

**6/ GARANTIE D'EMPRUNT DE 5.177.408 EUROS A LA S.A. D'H.L.M. SOVAL -
ACQUISITION DE 40 LOGEMENTS RUE DU PONT ANCIEN A POISSY**

Le Maire donne la parole à **Mme SKAJENNIKOFF :**

Merci, Monsieur le Maire.

La société d'H.L.M. SOVAL sollicite la garantie de la commune pour un prêt locatif social (PLS) d'un montant de 5.177.408 euros pour financer l'acquisition de 40 logements situés Rue du Pont Ancien, à Poissy, près de la gare. Ce parc est actuellement majoritairement occupé par des cheminots ou des retraités de la SNCF et par des ménages de petite taille (1 ou 2 personnes, voire 3).

De nouveaux baux seront proposés aux locataires en place, avec maintien du loyer actuel qui se situe en dessous du loyer PLS.

Des travaux sont également prévus, financés sur fonds propres, ce qui permettra un gain énergétique entre autres.

Une deuxième tranche de travaux pourra, par la suite, viser à une amélioration du confort et de l'acoustique de ce bâtiment exposé aux bruits ferrés et routiers.

En contrepartie, la société d'H.L.M. SOVAL mettra à disposition de la commune 30 % des logements, soit 12 appartements jusqu'au terme du prêt.

Il est donc proposé au Conseil municipal que la commune accorde sa garantie au taux de 100 % à la S.A. d'H.L.M. SOVAL pour un prêt de 5.177.408 euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

7°/ INTEGRATION DE LA GESTION DU PARKING DES LYS AU BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS SOUMISES A TVA

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Les travaux de réhabilitation du parking des Lys sont en voie d'achèvement. La Ville possède des places à l'intérieur de ce parking, places qui seront mises à la disposition du public moyennant bien entendu le paiement d'une participation. La gestion de cette opération a été confiée à la société VINCI PARK dans le cadre d'une régie de recettes. Cette activité qui a un caractère commercial sera intégrée au budget de la Ville qui s'appelle « budget annexe des opérations soumises à TVA ». Il en est de même pour la gestion du cinéma, la mise à disposition de la cuisine centrale à la SOGERES ou la gestion de la régie de démarchage publicitaire.

Le Maire :

Pour votre information, la Commission de Sécurité est passée. Elle repasse le 19 (je crois). Elle a donné son accord pour l'ouverture du parking. Si c'est confirmé le 19, le parking pourra ouvrir. Jusqu'au 2 janvier, le parking sera ouvert gratuitement aux Pisciacais pendant les fêtes de Noël. C'est ce qui est prévu.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Quels seront les tarifs ?

Le Maire :

Les tarifs ont été fixés par une décision qui sera rattachée au Conseil municipal du mois de février. Vous l'aurez. Ne vous inquiétez pas. Je vous la donnerai.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8°/ BUDGET PRINCIPAL - TRANSFERT DE LA VILLE VERS LE C.C.A.S. - PRESTATION DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Le Maire donne la parole à **Mme RODDIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

En 1987, la Ville de Poissy a mis en place un service de portage de repas à domicile réservé aux personnes âgées, isolées ou handicapées ou temporairement dans l'incapacité de se préparer un repas. Depuis cette date, les services proposent un repas complet, servi en liaison froide, sept jours sur sept, tout au long de l'année.

Il est apparu pertinent de regrouper les activités de maintien à domicile au sein du C.C.A.S.

Cependant, le financement de cette prestation (repas, frais inhérents à la livraison) et la fixation des participations aux usagers sont restés à la charge de la Ville.

Il est donc proposé aujourd'hui de transférer la prestation dans sa globalité à compter du 1^{er} janvier 2012 au C.C.A.S., avec contrepartie financière, l'ajustement se faisant sur le niveau de la subvention à périmètre constant.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je voterai pour cette opération. Le regroupement avec le C.C.A.S. me paraît pertinent en tant que tel. Les tarifs ont été votés en Conseil d'administration du C.C.A.S. Certes. Mais la progressivité des tranches de rémunération me semble un peu faible (120 euros) pour arriver à un coût maximum de 10,30 euros par repas pour une limite haute à 1.534 euros. Alors, il suffit en fait d'avoir 1.536 euros pour que la personne soit dans l'obligation de payer les 10,30 euros. Ce n'est même pas par jour. Il y a un repas midi et soir. Je trouve que cela représente une charge particulièrement lourde. C'est la remarque que je souhaitais faire, à la fois sur la progressivité des tranches de rémunération et sur le coût du repas qui me semble relativement élevé vu la situation des personnes retraitées et surtout vu leur niveau d'indemnisation. Le rapport ne me convient pas trop. Mais cela a été voté par le C.C.A.S. Vous allez dire que je ne suis plus au C.C.A.S. puisque vous m'en avez exclu. Je n'ai pas eu mon mot à dire. Mais je tenais quand même à faire la remarque.

Le Maire :

C'est parfois cela d'être minoritaire.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

9°/ INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DU PORTAGE DU PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE DU C.C.A.S. VERS LA CAISSE DES ECOLES

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà plusieurs fois parlé de ce portage financier que le C.C.A.S. permet de transférer à la Caisse des Ecoles. Le lundi 28 novembre, le C.C.A.S a voté les délibérations permettant ce transfert et, le mardi 29 novembre, la Caisse des Ecoles a voté les délibérations permettant de porter ce projet de réussite éducative. Je ne reviens pas sur les arguments que j'ai déjà développés plusieurs fois ici. Le Conseil municipal sera évidemment toujours concerné par la subvention qu'il devra voter à la Caisse des Ecoles.

Si vous m'y autorisez, Monsieur le Maire, je vais faire une information sur la Caisse des Ecoles car j'avais été un peu sommaire l'autre jour et j'avais donc promis à certains de nos collègues de leur rappeler l'histoire de cette vénérable institution qui existe depuis 1849. Elle a été dans un premier temps non officielle et portée par la solidarité d'un commerçant qui appartenait à la Garde Nationale.

Le Maire :

Madame METZGER, excusez-moi.

Mme METZGER :

J'attends que Monsieur DEBUS m'écoute puisque c'est pour lui. Oui. Bien sûr.

Le Maire :

Attendez que Monsieur DEBUS puisse écouter puisque c'est surtout pour lui que vous parlez.

M. DEBUS :

Attendez. Je vais vous faire économiser aussi de la salive. Je le sais effectivement. Ce n'est pas la peine de me faire la leçon. Vous, en tant qu'ancienne institutrice ...

Mme METZGER :

Je ne vous fais pas la leçon.

M. DEBUS :

Vous y seriez forcément tentée. Sur toute l'histoire de la Caisse des Ecoles ... On va peut-être s'épargner effectivement cette partie-là, si vous le voulez bien.

Mme METZGER :

Ah bon. Vous vous êtes renseigné depuis, alors.

M. DEBUS :

Et puis passer directement à l'essentiel, pour une fois.

Mme METZGER :

Alors je vais simplement vous dire que la Caisse des Ecoles de Poissy a été quand même votée par le Conseil municipal du 23 juin 1883. C'est donc une institution extrêmement ancienne. Vous-même, dans votre vie de tous les jours, lorsque vous ne faites pas de politique politicienne, vous êtes adhérent à la Caisse des Ecoles. Cela veut dire que vous faites confiance à la Caisse des Ecoles. Et je vous en remercie infiniment.

Etes-vous intéressé par la constitution du comité de la Caisse des Ecoles ? Il est présidé par le Maire. Il y a deux représentants de l'Etat : l'Inspecteur de l'Education Nationale et un représentant du Préfet. Pour Poissy, il y a cinq Conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal et six membres élus en Assemblée générale par les adhérents de la Caisse des Ecoles qui sont majoritairement des parents d'élèves, bien sûr.

M. DEBUS :

Moi, je vais simplement reprendre la remarque ...

Mme METZGER :

Voulez-vous ...

Le Maire :

Monsieur DEBUS, s'il vous plaît, on ne coupe pas la parole.

Mme METZGER :

Vous n'avez pas la parole, pour l'instant, Monsieur DEBUS.

Le Maire :

Vous laissez Madame METZGER terminer. Je vous donnerai la parole après.

Mme METZGER :

Pour l'instant, c'est moi qui aie la parole.

Je vais donner à tout le monde (je pense que cela intéresse tout le monde) le budget de l'année 2011 qui a été voté le 28 avril 2011. Il est de 83.143,59 euros pour les recettes et de 83.090,60 euros pour les dépenses. Ces dépenses sont ainsi distribuées : 4.788 euros d'abonnements pour les différentes classes des écoles de Poissy, 13.540 euros pour les concerts JMF qui ont concerné 2.637 enfants, 7.000 euros pour les bibliothèques des écoles, 8.645 euros pour les 133 classes des écoles de Poissy et 48.883 euros pour les sorties pédagogiques des diverses écoles de Poissy. Ces sorties sont subventionnées sur projets examinés par le Comité de la Caisse des Ecoles.

Voilà pourquoi vous votez une subvention tous les ans, mes chers collègues, à la Caisse des Ecoles.

Le Maire :

Vous voyez. Vous avez les informations que vous vouliez la dernière fois.

M. DEBUS :

Mon intervention lors du dernier Conseil municipal au cours duquel ce point avait été traité portait sur le changement de nature de la Caisse des Ecoles. Donc, merci, effectivement, du rappel historique que certains ne connaissaient pas. Mais ce n'était pas le sujet de mon intervention de la fois dernière.

Le Maire :

Vous voyez quand même, Monsieur DEBUS, que c'est une honorable institution.

Délibération sans vote.

10°/ EXERCICE 2012 - BUDGET PRINCIPAL (M14) - AUTORISATION SPECIALE AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2012 - OUVERTURE DE CREDITS - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La délibération que je vais vous présenter est une délibération que vous avez l'habitude de voir en début d'année. Depuis 2009, la municipalité a fait le choix de présenter son budget primitif au mois de mars, après réception des informations qu'elle attend des services de l'Etat pour définir ses recettes et pouvoir ainsi autoriser avec une réelle sérénité les dépenses qu'elle souhaite engager.

En ce qui concerne le fonctionnement, je rappelle que le Code général des collectivités territoriales autorise la mise en recouvrement des recettes et le mandatement des dépenses dans la limite de celles qui sont inscrites au budget de l'année précédente. Avec la décision modificative n° 1, nous connaissons maintenant le montant des crédits de fonctionnement 2011 qui seront la référence pendant les trois premiers mois de l'année.

En ce qui concerne l'investissement, l'autorisation se limite au quart des crédits ouverts lors de l'année précédente, sauf pour les crédits associés à une autorisation de programme. La délibération proposée au vote précise la valeur des dépenses réelles d'équipement inscrites au budget 2012, ce qui permet de fixer à 4.566.097 euros le montant des dépenses engageables sur 2012 en investissement avant l'adoption du budget.

Merci.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

J'ai quand même effectivement une grande question sur le sujet. Je vois de grands chiffres avec une certaine répartition. Soit. On dit que l'on va faire le calcul des 25 % du budget 2012 sur la réalisation des dépenses réelles 2011. Pour l'instant, je n'ai pas encore vu les dépenses réelles 2011. Je sais bien qu'il y a chaque année du retard sur l'adoption du budget de l'année suivante, j'allais dire quasiment en cours puisque, la dernière fois, on était quand même arrivé jusqu'au 28 avril, donc supérieur même au trimestre. Moi, j'aurais plutôt été intéressé effectivement par l'obtention de quelques éléments sur 2011. En plus, lors d'un précédent Conseil municipal, vous aviez également dit (peut-être par mégarde) que les services de la mairie (administratifs et financiers) vous donnaient tous les mois un compte rendu sur l'état d'avancement de ces fameuses dépenses. Donc, il aurait été utile, avec cette délibération-là, de nous fournir effectivement cet état de dépenses. Là, aujourd'hui, à fin novembre, voire à fin octobre, selon le délai de réalisation de ce reporting (on va l'appeler comme ça - désolé pour l'anglicisme) ... Toujours est-il que ce serait aussi une très bonne chose que vous puissiez le remettre lors de chaque réunion de Conseil municipal puisque vous avez vous-même également les éléments. Donc, ce serait très bien de pouvoir les partager avec l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Merci.

Le Maire :

Je vais laisser Monsieur DUQUESNE vous répondre.

Je vais juste vous dire une chose. Il y a une différence entre vous et nous, Monsieur DEBUS. Nous, nous sommes dans la majorité. Vous, vous êtes dans la minorité. Donc, nous pouvons tout à fait vous respecter. Si vous voulez avoir des informations, vous pouvez aller voir les services de la Ville. Ils vous les donneront sans problème.

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Monsieur DEBUS, je crois que votre intervention pose un problème de compréhension des termes qui sont indiqués. Lorsque l'on vous parle de dépenses réelles ... Une dépense réelle en matière budgétaire, c'est par opposition aux dépenses d'ordre. Cela n'a rien à voir avec une dépense réellement effectuée. On dit bien qu'il s'agit des dépenses réelles (à l'exclusion des dépenses d'ordre) inscrites au budget primitif 2011. Donc, ce sont bien les dépenses inscrites au budget primitif qui font la référence et non pas, comme vous le suggérez, les dépenses effectivement réalisées.

M. DEBUS :

Je me permets quand même de répondre. Si, effectivement, on se base sur le budget de l'année et le taux de réalisation du budget ... Cela ne correspond pas à grand chose puisque le taux de réalisation (on l'avait vu la fois précédente) ... Le chiffre était inférieur à 70 %. Donc, pourquoi pas ? Mais, après, il y a aussi une question de logique, si ce n'est effectivement aussi de respect de la démocratie et d'information de l'ensemble des membres du Conseil.

Le Maire :

Ce sont des grands mots, Monsieur DEBUS.

M. DEBUS :

Je n'ai pas terminé, Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Ce serait aussi une bonne chose que vous puissiez partager avec tout le monde ...

Le Maire :

Attendez. Je vais juste vous reprendre. Ici, c'est moi qui donne la parole. Vous la prenez parfois sans me la demander.

M. DEBUS :

Même si effectivement on n'est pas dans le groupe majoritaire.

Le Maire :

Je ne vais pas m'arrêter de parler non plus, moi. Vous ne me connaissez pas là-dessus. C'est moi qui donne la parole. Donc, je vous ai donné la parole. Vous ne me l'aviez même pas demandée. D'accord ? Il faut quand même rester dans des normes très claires.

Si vous ne connaissez pas le fonctionnement d'une mairie et la M14, il va falloir que l'on vous forme. On va vous l'expliquer. Cela va nous faire gagner du temps. Je pense qu'il faut prendre le temps nécessaire, avec Monsieur DUQUESNE et les services financiers. Ils vont vous expliquer comment cela fonctionne. Après, vous serez un peu moins ridicule en posant les questions que vous posez. Moi, je vous dit ça très clairement.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.**

**11°/ A 27°/ BUDGET PRINCIPAL 2012 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 € -
ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES - AUTORISATION SPECIALE VALANT
OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN
ACOMPTE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Toutes les subventions de fonctionnement accordées à des associations sont soumises au vote du Conseil municipal. Celles qui sont supérieures à 23.000 euros concernent des associations qui ont signé avec la municipalité une convention d'objectifs et de moyens et elles font l'objet de délibérations individuelles. Dans l'attente du vote des subventions 2012 qui aura lieu évidemment en même temps que celui du budget primitif, il est nécessaire de prévoir le versement d'une avance à chacune de ces associations lorsqu'elles en ont fait la demande. Cette avance versée au mois de janvier correspond à 50 % du montant obtenu en 2011. Ce dispositif concerne toutes les associations conventionnées dont la liste figure en annexe au rapport et qui reçoivent plus de 23.000 euros. Il y a cependant une exception en fin de liste. Cette exception concerne l'association Les Sons de Poissy Radio qui a signé une convention avec la Ville (bien que n'ayant reçu que 5.500 euros en 2011) mais qui a besoin d'une avance au début de l'année 2012. On propose de lui verser 2.750 euros. Le versement de chacune de ces avances sur subvention fait l'objet d'une délibération individuelle par association. Je rappelle que les élus concernés par les Conseil d'administration de ces associations ne doivent pas participer au vote.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Je ne vais pas rouvrir le débat précédent mais vous savez que chacun a sa technique pour préparer le budget. Si le budget de l'année 2012 était voté par exemple ce soir, il est clair que le débat précédent n'aurait pas eu lieu et nous n'aurions pas eu besoin d'une délibération technique pour pouvoir faire que le budget 2012 puisse fonctionner avant même qu'il ne soit voté. Ce sont effectivement des règles techniques. Ceci étant, nous nous sommes abstenus sur la délibération précédente puisque nous ne votons pas le budget. Nous votons même contre. Donc, nous nous sommes abstenus sur cette mesure technique. Par contre, cette même mesure technique permet aux associations de pouvoir vivre car elles ont besoin d'avoir leur argent, pas forcément dans le même calendrier que celui du Conseil municipal. Donc, il serait dommageable pour elles que nous ne participions pas au vote. Donc, là, nous le soutenons. Donc, nous voterons oui des délibérations 11 à 27. Voilà.

Le Maire :

Avant, on votait des budgets supplémentaires. On en vote rarement ici. C'est la première chose.

Deuxième chose. On parlait de l'Etat tout à l'heure. Si nous faisons voter un budget au mois de décembre, celui-ci serait insincère puisque nous ne savons pas aujourd'hui ce que l'Etat va nous donner en tant que recettes. Voilà la raison pour laquelle il n'est pas si mal de le faire voter un peu plus tard.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Demain, nous allons au Conseil Général voter le budget de l'année 2012. Je transmettrai au président que son budget risque d'être insincère.

Le Maire :

Il y a des chances.

M. RAYNAL :

Je pense que les ajustements se font au cours de l'année. Le budget peut très bien être sincère, surtout au niveau des recettes que nous prévoyons et surtout au niveau des dépenses que nous souhaitons engager. Donc, ... Mais, enfin, c'est tout à fait possible. Il n'y a pas que le Conseil Général des Yvelines qui vote le budget demain. Il y a d'autres collectivités.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je ne vais pas reprendre ce qu'a déjà dit effectivement mon collègue. C'est bien le sujet du débat, même de la délibération précédente. Maintenant, quand j'entends effectivement qu'un budget voté avant le début de l'année peut être insincère ... A ce moment-là, autant voter le budget au mois de décembre de l'année en cours. Comme cela, au moins, il sera effectivement sincère. Là aussi, c'est un peu ridicule si je reprends le terme que vous avez employé tout à l'heure à mon sujet, en terme de déclaration. Il est vrai que le budget est un budget. Après, effectivement, il y a le réel. Il y a la réalisation du budget. C'est effectivement pour moi aussi l'occasion de rappeler que, n'ayant pas de vote de budget 2012 aujourd'hui, il faut quand même que les associations puissent fonctionner. Donc, je voterai pour l'ensemble des délibérations relatives aux associations, c'est-à-dire de la délibération 11 à la délibération 27, et sûrement aussi la délibération 28.

Monsieur le Maire rappelle que les élus membres du Conseil d'administration des associations subventionnées ne peuvent pas prendre part au vote.

11°/ COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12°/ CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme VINAY Mme AUBIN Mme CHIGNAC
M. DUQUESNE M. CARVALHO.**

13°/ HARMONIE LA LYRE AMICALE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

14°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY FOOTBALL

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY HANDBALL

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16°/ POISSY BASKET ASSOCIATION

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17°/ JUDO / JU-JITSU DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18°/ MAISONS-LAFFITTE / SAINT-GERMAIN / POISSY RUGBYVELINES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19°/ POISSY TRIATHLON

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20°/ SAINT-LOUIS DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

21°/ CERCLE NAUTIQUE DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

22°/ INTER POISSY SPORTS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

23°/ CLUB PEGUY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

24°/ CLOS D'ARCY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

25°/ CLUB SAINT-EXUPERY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : M. PASQUIER Mme SKAJENNIKOFF M. MARIETTE.

26°/ MISSION LOCALE DE POISSY ET SES ENVIRONS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. RABEH.

27°/ OFFICE DE TOURISME DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : Mme DRACOULI Mme CHIGNAC Mme XOLIN.

28°/ BUDGET PRINCIPAL 2012 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RECEVANT UNE SUBVENTION INFERIEURE A 23.000 € - ASSOCIATION CONVENTIONNEE - AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN ACOMPTE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 - LES SONS DE POISSY RADIO

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 abstentions : M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI.

29°/ ET 30°/ BUDGET PRINCIPAL 2012 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

29°/ ASSOCIATION POISSY ATHLETISME

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

30°/ ASSOCIATION POISSY BOXE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

31°/ A 33°/ BUDGET PRINCIPAL 2012 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX - AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN ACOMPTE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Monsieur le Maire rappelle que les élus membres du Conseil d'administration des établissements publics locaux subventionnés ne peuvent pas prendre part au vote.

31°/ CAISSE DES ECOLES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Mme DRACOULI Mme METZGER
M. RABEH M. MARY Mme DOMERGUE.**

32°/ REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme CHIGNAC Mme COULON Mme MERLIER
Mme SKAJENNIKOFF M. CARVALHO M. BLOCH.**

33°/ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. LOBJEOIS M. BOUZNADA
Mme METZGER Mme RODDIER Mme SKAJENNIKOFF Mme BAS
Mme DELAROUZÉE.**

34°/ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (M49) - AUTORISATION SPECIALE AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2012 - SECTION INVESTISSEMENT POUR LES DEPENSES

Le Maire donne la parole à M. DUQUESNE :

La même démarche vous est proposée dans cette délibération pour autoriser des investissements dans le domaine eau et assainissement pour les trois premiers mois de l'année 2012.

35°/ HARMONISATION DES TAUX DE VACATION : DELIBERATION CADRE SUR LA REMUNERATION DES VACATAIRES

Le Maire :

Cette délibération propose d'harmoniser la rémunération des vacataires employés par la Ville et de proposer un salaire cohérent à chaque intervenant, quel que soit son service d'affectation. Ce cadre permet de mutualiser les ressources humaines et de répondre aux besoins actuels des services et ceux qui pourraient émerger. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter une délibération cadre sur l'harmonisation des taux de vacation concernant les intervenants extérieurs, les animateurs des Services Education - Loisirs et Jeunesse, du Centre Social André Malraux, les agents ayant des fonctions d'encadrement lors des séjours avec hébergement et l'accompagnement scolaire.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.**

36°/ MISE A JOUR DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION POUR UTILITE DE SERVICE

Le Maire :

Au regard du courrier du sous-préfet (et grâce à l'intervention de Monsieur RAYNAL), venant préciser la législation en vigueur pour les logements concédés pour utilité de service ou nécessité absolue de service, il convient de mettre à jour la liste des logements de fonction concédés pour utilité de service.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Vous avez presque tout dit. Je me félicite de voir que Monsieur le Sous-Préfet, rappelant la règle, n'a hélas pas donné raison à votre première délibération sur un poste bien précis, d'où le regret que j'ai de ne pas pouvoir imaginer une seule seconde que tous les collaborateurs de cabinet pourraient bénéficier de ce que vous pensiez. Mais on remet les choses à l'endroit. On les remet dans l'ordre. Tout va bien.

Le Maire :

Si vous avez un peu de temps lors de vos soirées, mangez avec Monsieur DEBUS pour lui dire que toutes nos délibérations sont passées au crible par la préfecture. Finalement, on pourra comprendre que l'on ne peut pas tricher.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.**

37°/ MISE A JOUR DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Le Maire :

Toujours au regard du courrier de Monsieur le Sous-Préfet, venant préciser la législation en vigueur pour les logements concédés pour utilité de service ou nécessité absolue de service, il convient de mettre à jour la liste des logements de fonction concédés pour nécessité absolue de service.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.**

38°/ EXERCICE 2011 - AUTORISATION DE SIGNER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LA GESTION DES TITRES RESTAURANT AU PROFIT DES AGENTS DE LA VILLE DE POISSY

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La Commission d'appel d'offres du 28 novembre 2011 a décidé d'attribuer le marché relatif à la fourniture, à la livraison et à la gestion des titres restaurant au profit des agents de la Ville de Poissy à la société ENDERED France dont le siège social est à Malakoff. Il s'agit d'un marché qui prend effet au 1^{er} janvier 2012 et qui peut aller jusqu'au 31 décembre 2015.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

39°/ EXERCICE 2011 - AUTORISATION DE SIGNER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A LA FOURNITURE ET LA POSE DE MOBILIER URBAIN (5 LOTS)

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Cet appel d'offres qui a été lancé portait sur 5 lots dont la liste vous est donnée dans le rapport :

- lot n° 1 : bancs pour les écoles,
- lot n° 2 : bancs et corbeilles pour la voirie,
- lot n° 3 : bancs et corbeilles pour les parcs,
- lot n° 4 : potelets,
- lot n° 5 : barrières.

Pour les trois premiers lots, aucune proposition ne nous a été transmise. De ce fait, je confirme que ces trois lots seront déclarés infructueux et relancés sous la forme d'un marché négocié.

En ce qui concerne les potelets et les barrières, le titulaire est la société SERI, déjà actuellement titulaire du marché dont dispose la Ville.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

40°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE SITUE AU COSEC, QUARTIER DE BEAUREGARD

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Par règlement de programme de soutien départemental aux équipements sportifs communaux nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive en collèges, il peut être obtenu une subvention départementale au taux de 40 % pour un programme de travaux plafonné à 600.000 euros H.T.

A ce titre, il est proposé de présenter la création d'un terrain synthétique dont le montant des travaux est estimé à 1.030.214,55 euros hors taxes auquel s'ajoute une cuve de récupération d'un montant de 230.668,28 euros hors taxes, soit un montant total de 1.260.883 euros hors taxes.

Le projet répond à une forte demande des clubs, des collèges, du lycée et d'une demande de pratique « libre » ainsi qu'aux contraintes relatives à la planification, l'entretien et la maintenance des terrains en herbe.

Ce dossier fait également l'objet d'une inscription dans le cadre d'un contrat régional pour lequel la Ville souhaiterait obtenir des subventions complémentaires.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Félicitations, Monsieur le Maire. Il est vrai que ce projet était déjà dans les cartons depuis 2008. A l'époque, vous n'aviez pas daigné le considérer. Finalement, c'est quand même poussé par l'opposition de manière générale que vous avez enfin pu effectivement inscrire ce fameux projet en terme de délibération. Donc, bravo.

Le Maire :

Juste pour votre information. Dans le quartier de Beauregard, il y a la rénovation de la plaine de jeux Félix Éboué. Elle n'est pas venue poussée par l'opposition. C'est une initiative de la municipalité. Mais on va pouvoir jouer longtemps comme cela. Je crois qu'en politique (et vous avez l'air d'être un grand connaisseur), la vérité finit toujours un jour par sortir. Quand on veut récupérer une image, c'est-à-dire en gros faire de la communication ... Et je l'ai dit lors du dernier Conseil municipal ... Le Conseiller Général de Poissy Sud ... J'ai demandé à son collègue de lui dire que, quand il passe dans les journaux avec un ministre de la république pour dire « C'est nous qui allons faire ça » ... Cela finit par faire rire les gens et c'est plutôt très négatif en terme d'image. Mais on peut toujours rester dans cette image-là. De toute façon, quoi qu'il arrive, ce sont la municipalité et son maire qui décident pour les terrains de la ville, sauf si l'Etat a décidé de la faire rentrer dans un grand dispositif comme l'O.I.N. C'est cela, la réalité. Mais, en tous les cas, en ce qui concerne Beauregard, c'est le maire qui décide. Ce ne sont pas les autres personnes. Ce dossier est porté. La Ville et le Conseil Régional vont payer plus de 65 % de cette réalisation. Donc, vous voyez que ce n'est pas l'opposition qui va faire porter ces choses-là. En même temps, je serais tenté de dire qu'il y a des jeux très dangereux. Lorsque l'on va dans des quartiers dits un peu sensibles ou dits repérés ... Tenir des discours qui pourraient opposer ou qui sont discordants ... Ce n'est pas très bon pour la paix sociale et ce n'est pas très bon comme manipulation. Cela revient toujours en boomerang. Donc, moi, j'assume. En tous les cas, je peux vous dire que mes collègues du Conseil Général viendront inaugurer ce terrain lorsqu'il sera là demain. On partagera cette inauguration. Mais les porteurs du projet sont mon équipe municipale et moi-même et non pas l'opposition, comme vous êtes en train de le dire. Mais c'est une stratégie, une tactique que je connais pour l'avoir pratiquée à des moments donnés. Et je devais être moi-même pas très malin.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je note juste que vous me prêtez une étiquette que je n'ai pas. Il ne vous aura pas échappé que je n'ai pas forcément la même étiquette que d'autres.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

41°/ PLAN D'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (AGENDA 21)

Le Maire :

La Ville de Poissy est exemplaire dans la qualité du service rendu aux concitoyens et dans les actions qu'elle met en œuvre. La démarche d'Agenda 21 locale correspond à une mise en œuvre des principes issus de la conférence onusienne de Rio en 1992. Elle nous permettra de construire et d'évaluer notre action dans le souci du respect de l'environnement, de la cohésion sociale et du développement économique. Poissy s'est depuis 3 ans inscrite dans cette démarche ambitieuse car il s'agit-là de lui offrir un outil affirmant notre volonté de marquer de notre empreinte l'évolution marquante de la civilisation urbaine et de son rapport avec l'environnement.

Comme les villes et les collectivités ayant déjà élaboré un Agenda 21, la Ville de Poissy a mis en place, à partir d'un diagnostic partagé du territoire, des comités, des ateliers participatifs et des groupes de travail qui ont travaillé à rendre concrètes les cinq finalités de l'Agenda 21 que je vais me permettre de vous rappeler mais je pense que vous les connaissez :

- lutter contre le changement climatique,
- préserver la biodiversité, les milieux et les ressources,
- favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les quartiers et les générations,
- favoriser l'épanouissement de tous,
- favoriser le développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Je veux ici remercier les services de la Ville et l'ensemble des élus qui ont participé à ce processus. Nous avons travaillé en totale transversalité. Je suis heureux de constater que tous les agents ont bien compris notre désir d'intégrer le développement durable à chacun de nos projets. Au nom des futurs Pisciacais, nous avons par ce travail collaboratif et transversal initié des actions pour s'approprier et partager l'extraordinaire amélioration de la perception et de la qualité de vie de nos quartiers et de notre ville par les habitants. Nous portons tous désormais une ambition partagée. Depuis le 24 juin 2008, date à laquelle nous avons décidé de lancer l'Agenda 21 par délibération, nous avons concerté largement, notamment lors des semaines du développement durable. Nous avons sensibilisé les agents, organisé des réunions publiques. C'est le résultat de plus de trois ans de travail qui vous est présenté ce soir.

Je veux aussi remercier évidemment tous les partenaires engagés qui nous ont accompagné dans la réflexion à travers un comité partenarial :

- CSO,
- Véolia Transport,
- PSA Poissy,
- l'Union des Commerçants et Artisans de Poissy,
- la SEMAP Saint-Louis,
- le Centre Hospitalier Intercommunal,
- la Mission Locale Intercommunale de Poissy,
- l'association Le Relais,
- l'Office du Tourisme,
- l'AMAP Le Jardin de Poissy,
- Poissy Cyclotourisme Saint-Exupéry,
- l'association L'Escale,
- le Conservatoire de Musique et de Danse.

Je n'oublie pas évidemment les institutionnels qui ont joué aussi un rôle majeur dans le travail que nous vous présentons ce soir :

- la Région Ile-de-France, principal soutien financier et technique de la Ville,
- le Comité 21, premier partenaire historique de la Ville, animateur d'un réseau de ressources d'informations,
- l'association 4D, expert complémentaire tourné principalement vers les collectivités.

Je ne vais pas ce soir vous lire les 141 actions qui vous sont présentées dans le dossier. Si vous avez des questions précises sur l'une d'entre elles, vous pourrez les poser à Monsieur Bertrand PASQUIER, note élu délégué au développement durable. Puisque l'on a applaudi tout à l'heure, je voudrais ce soir le remercier personnellement pour avoir porté ce projet. Je pense que l'on peut l'applaudir.

Je souhaite malgré tout, avant que nous ne validions ce plan, vous rappeler que nombre d'entre elles sont déjà engagées. Nous n'avons en effet pas attendu l'Agenda 21 pour développer une démarche durable.

Je vous rappelle tout de même, pour finir, les 17 objectifs globaux qui nous engagent tous dès à présent et qui intègrent chacun un certain nombre d'actions :

Poissy, ville solidaire :

- réduire la précarité et lutter contre l'exclusion et les situations d'isolement,
- diversifier l'offre de logements sur toute la commune pour répondre aux besoins de chacun,
- permettre l'accès à une éducation pour tous,
- accompagner les Pisciacais dans l'évolution de leur autonomie à toutes les étapes de la vie,
- promouvoir l'accès aux soins sur le territoire par une meilleure information et prévention autour des problématiques de santé.

Poissy, ville écologique :

- réduire la production des déchets au-delà de l'objectif national fixé à - 7 % d'ici à 2015,
- promouvoir une gestion économe de la ressource en eau sur le territoire,
- optimiser la protection de la biodiversité pisciacaise et sa connaissance par tous.

Poissy, ville citoyenne :

- créer du lien entre les quartiers de Poissy,
- faciliter l'accès de tous à la culture, au sport, aux loisirs, en privilégiant la mixité des publics,
- faire de Poissy un territoire ouvert sur l'extérieur,
- dynamiser la participation des citoyens dans la vie de la cité.

Poissy, ville économique et responsable :

- améliorer les pratiques « durables » sur le territoire de Poissy et notamment au sein de la mairie afin qu'elle soit exemplaire,
- inciter les démarches d'éco-responsabilité des entreprises et des aménageurs,
- favoriser la diversification et l'attractivité économique sur tout le territoire et encourager les initiatives liées à l'économie sociale et solidaire.

Objectifs transversaux :

- faciliter les déplacements dans la Ville, notamment en favorisant les transports en commun et les modes de déplacement non motorisés,
- diminuer d'au moins 20 % les émissions de CO₂ d'ici à 2020.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider ce plan.

Je vais laisser quelques minutes la parole à Monsieur Bertrand PASQUIER pour qu'il confirme tout ce qui a été dit.

Le Maire donne la parole à **M. PASQUIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

En tant que délégué au développement durable, je suis heureux ce soir de voir cette délibération portée au Conseil municipal. J'ai quelquefois entendu ici et là que l'Agenda 21 de la Ville de Poissy était l'arlésienne, que l'on ne le voyait jamais venir. Si. Il venait. On travaillait à cela. On a travaillé pendant trois ans et demi d'arrache-pied pour obtenir ce beau résultat que l'on vous propose ce soir.

Je me permettrai moi aussi de remercier la population pisciacaise qui a participé à la fois aux semaines du développement durable et aux mardis du développement, qui a donné son point de vue, qui a donné ses avis.

Je voudrais aussi remercier les services qui ont toujours été présents pour répondre aux échanges, débats, et pour élaborer cet Agenda 21.

Je voudrais aussi remercier tous les collègues élus qui se sont prêtés aux multiples réunions que l'on a pu faire ensemble.

Je voudrais aussi remercier particulièrement Monsieur Florent CLAVIER sans qui ce travail n'aurait pas pu aboutir car il a donné des heures et des heures.

Je vous remercie donc tous d'avoir permis aujourd'hui de voir ce plan d'actions pour le développement durable.

Merci.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je salue bien sûr le travail de longue haleine, remarquable, y compris dans les différents échanges qui ont pu avoir lieu. Simplement, j'ai un petit souci sur les termes utilisés puisque, là, on parle de plan d'actions. Or, les actions ont une échéance, un budget, des moyens. Là, je vois plutôt une liste de projets au sens global (j'allais dire une liste de courses), voire même un programme électoral. Donc, pour résumer ... Toute la démarche est bien sûr louable. Mais, pour résumer, je me demande où est le plan.

M. PASQUIER :

Je vais vous répondre, Monsieur DEBUS. Aujourd'hui, on a présenté le plan d'actions. On est en pleine réalisation des fiches actions. 141 fiches actions seront faites, à chaque fois avec le budget, à chaque fois avec le porteur du projet et à chaque fois avec l'échéance du projet. L'Agenda 21 ne se fera pas en un laps de temps d'un an ou deux. C'est un projet de longue haleine. Des actions sont déjà engagées. D'autres vont voir le jour, en discussion, en projet. Donc, au jour d'aujourd'hui, il n'est pas possible de vous fournir les 141 fiches actions. Mais elles sont en cours d'élaboration. Ce travail se poursuit.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

C'est juste une question de terme. Je ne doute pas que certaines actions soient déjà engagées. C'est très bien. Simplement, je souhaiterais en connaître effectivement un peu plus, voir les 141 points. Qu'y a-t-il effectivement derrière ? Quels sont les moyens, les échéances, les budgets, etc ... ?

M. PASQUIER :

Je viens de vous le dire, Monsieur DEBUS. Et ce sera consultable par tout le monde (par les élus, par la population) lorsque l'on aura fini ce travail de longue haleine.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

C'est très bien. Je suis peut-être aussi impatient de connaître effectivement la suite et tout le détail de tout le reste. Ça doit sûrement être ça. Donc, je tiens aussi à mettre en avant le point 141 qui est celui de l'anticipation de la préparation de la réouverture de la gare de la Grande Ceinture (TGO) dans le quartier de La Bruyère. Comme quoi j'ose espérer effectivement que certaines interventions finissent finalement par porter. Merci.

Le Maire donne la parole à **M. PASQUIER** :

Monsieur DEBUS, je pense que vous n'avez pas très bien regardé la légende qui accompagne ce plan d'actions. Parce qu'il y a une légende. Les actions en vert sont des actions engagées. Les actions en rouge sont des actions à venir. Les actions en rouge foncé marron sont des actions à venir qui présentent une complexité ...

Des interventions ont lieu pour dire que le texte est en noir et blanc, qu'il n'y a pas de couleurs.

M. PASQUIER :

Excusez-moi. Vous avez quand même une légende.

M. MONNIER :

S'il vous plaît, Monsieur le Maire ...

Le Maire :

Non. Non. C'est fini.

M. MONNIER :

Non. Non. Mais attendez.

Le Maire :

Vous lui parlerez tout à l'heure. Vous lui direz.

M. MONNIER :

Non. Non. Attendez. Je voulais ... Lors de la réunion de la Commission ...

Le Maire :

Non, Monsieur MONNIER. Vous lui parlerez tout à l'heure. Je suis désolé. C'est fini.

M. MONNIER :

Je voulais que tout le monde le sache.

Le Maire :

Vous n'avez pas demandé à parler sur cette délibération. Je vous laisse en général vous exprimer.

M. MONNIER :

On le fera savoir.

Le Maire :

Je crois qu'il faut respecter la règle du fonctionnement de ce Conseil municipal.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.**

**42°/ BILAN DE LA CONCERTATION EN VUE DE LA CREATION D'UNE ZONE
D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (Z.A.C.) DITE DE LA COUDRAIE DANS LE
PERIMETRE DELIMITE PAR LA RUE DE MIGNEAUX, LES PARCELLES AK 9
ET AK 10, LES DELAISSES DE L'AUTOROUTE A 14 COMPRIS ENTRE LE
CHEMIN DES MONTS CHAUVETS, LA COUVERTURE DE L'AUTOROUTE A 14
JUSQU'AU LIEU DIT LES 8 ARPENTS**

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ce soir de tirer le bilan de la concertation qui s'est tenue dans le cadre de la procédure de création de la Z.A.C. de la Coudraie. Cette concertation fait suite bien entendu à celle qui s'est instituée hors du contexte réglementaire pour élaborer le projet urbain. Je rappelle aussi que la révision du P.L.U. sur ce même secteur a été l'occasion de concerter les Pisciacais de juillet à octobre 2010. Le bilan de cette première concertation a été dressé il y a déjà un an au Conseil municipal du 15 novembre 2010. En ce qui concerne la Z.A.C., nous avons défini, lors de notre séance du 28 avril 2011, les modalités de concertation. Une exposition s'est tenue en mairie du 29 septembre au 15 octobre avec mise à disposition du public d'un registre de concertation, exposition qui est sortie des murs puisqu'elle a été présentée aux Pisciacais sur le marché du centre ville le 30 septembre et le 7 octobre, et lors de l'événement du marché aux fleurs le 15 octobre. Comme nous nous y étions engagés, une plaquette de huit pages de présentation du projet comprenant le plan masse du quartier a été distribué à l'ensemble de la population avant le temps de l'exposition. Outre les annonces légales parues dans la presse locale, le Pisciacais a présenté les grandes lignes du projet de rénovation urbaine et relaté la tenue de cette concertation. Depuis le début de la concertation, on peut trouver sur le site Internet de la Ville un grand nombre d'informations sur le projet de la Coudraie et notamment les panneaux de l'exposition avec la possibilité pour les internautes de laisser un avis en ligne. En plus des remarques verbales recueillies au cours d'échanges sur le stand de l'exposition itinérante, dix observations ont été inscrites sur le registre. Les principaux thèmes évoqués dans ce registre ont été la mixité sociale et urbaine, l'image du quartier, les liaisons avec le reste de la Ville et le déroulement opérationnel du projet. La majorité des commentaires sont favorables à la continuation du projet tel qu'il est présenté mais sont attachés à l'instauration d'une réelle mixité sociale dans le quartier et à l'amélioration du lien de la Coudraie avec le reste de la Ville. Donc, je vous propose ce soir d'approuver le bilan de cette concertation.

Merci.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

C'est un dossier dont on entend parler depuis maintenant de nombreux mois, très régulièrement, étape après étape. On progresse. Maintenant, la concertation est achevée. Vous en avez rendu compte. J'ai un petit regret. Je m'aperçois que ce n'est pas un sujet suffisamment intéressant dans la Ville de Poissy ou que la population ne s'y intéresse pas suffisamment pour qu'elle ait participé en masse au niveau de la concertation. C'est toujours un peu regrettable. Mais l'on sait comment les choses se font. On sait quand il y aura l'enquête publique. On sait quand il y aura les rapports d'approbation de la Z.A.C. Ce sera un petit peu la même chose.

Sur le fond, depuis que nous avons parlé de ces dossiers et que vous avez engagé la concertation, on n'a pas l'impression d'avoir beaucoup avancé. Certes, l'ANRU ... Vous avez enfin signé les documents. C'est aussi très long. Là, on est à la veille de créer la Z.A.C. Ce soir, vous allez prendre la décision de créer la Z.A.C. Il faut entre 12 et 18 mois pour la création, avec tous les délais administratifs. Cela veut dire que l'on sera vraiment opérationnel sur le quartier (en tous les cas pour voir une reconstruction) dans 18 mois à 2 ans (au bas mot). A l'intérieur de cette Z.A.C. que vous créez, pourquoi n'accrochez-vous pas tout de suite l'autre partie ? Dans le phrasé, de temps en temps, on voit « La Coudraie - Poncey ». Là, ce soir, il ne s'agit que de la Coudraie. C'est ce que j'ai cru comprendre quand j'ai regardé la délimitation et que j'ai regardé le joli plan joint à la délibération. Sans ruiner la Ville de Poissy, peut-être qu'un plan en couleur serait plus sympa que ces différents gros pâtés noirs. On n'y voit pas grand chose. D'ailleurs, à ce sujet, puisque l'on vient de parler de développement durable ... Je pense que la Ville de Poissy, avec tous les outils dont elle est dotée ... Il serait peut-être astucieux d'envoyer à chacun des Conseillers municipaux non pas ce registre avec tous les documents annexés mais simplement par mail toutes les délibérations avec les rapports de présentation, voire les documents annexes. Certaines collectivités le font. Cela prendrait beaucoup moins de temps. Cela éviterait toutes ces reliures. Cela éviterait peut-être même aux appariteurs d'aller les déposer dans les boîtes aux lettres. Cela éviterait à certains de nos collègues de ne pas les trouver dans leur boîte aux lettres. Cela éviterait beaucoup de choses. Aujourd'hui, en 2011, je pense que l'on pourrait travailler par informatique. J'imagine que chacun des Conseillers municipaux a une boîte mail, sinon personnelle, en tous les cas en mairie. Pas forcément la minorité. Mais je pense que la majorité a une boîte mail. Donc, on pourrait le faire. Donc, je regrette quand même que l'on ne profite de cette occasion de créer une Z.A.C. pour aller plus loin, en collaboration avec l'EPAMSA. Je sais ce que vous allez me répondre (l'O.I.N., etc ...). Attendez. Si on le fait ensemble, on le fait ensemble. Et on le fait ensemble dès le début. Cela aurait été plus percutant.

Voilà. C'est tout. J'ai déjà dit suffisamment de choses sur ce sujet. On continue à avancer. Lorsque je dis que l'on n'avance pas ... On va me faire des reproches en disant que je ne fais que critiquer. J'ai vu dans la presse récemment que des acteurs directs (puisque résidant à la Coudraie) ont eux-mêmes raconté ou se sont plaints en imaginant que, finalement, il ne se passait pas grand chose ou qu'on les avait peut-être oubliés. Alors, c'est peut-être plus crédible quand Monsieur RAGOUBI s'exprime que lorsque Monsieur RAYNAL le dit. Mais je le constate. Et je ne suis pas le seul à le constater, indépendamment du fait qu'il a eu une agression. C'est vraiment très regrettable. J'espère que les choses ne sont pas liées.

M. HEDRICH :

Je suis étonné que vous découvriez aujourd'hui le périmètre de la Z.A.C. puisqu'il s'agit d'une délibération qui a été faite en avril. Donc, le périmètre n'est pas vraiment une surprise.

D'autre part, la Z.A.C. sera créée par le préfet puisqu'il s'agit du périmètre juridique de l'O.I.N. Je vous le rappelle.

Par ailleurs, vous savez que nous sommes en partenariat avec l'EPAMSA sur une étude pour le secteur de Poncy. Donc, on ne peut pas faire pour l'instant une Z.A.C. puisque l'on n'a pas déterminé le projet avec l'Etat. L'EPAMSA, c'est l'Etat.

Donc, pour l'instant, on est sur le projet de la Coudraie. Effectivement, c'est long. Mais vous avez passé sur la Coudraie beaucoup d'années. Il n'en est rien sorti. Là, quelque chose sort. Des bâtiments sont déjà détruits. Vous l'avez vu. C'est visible. L'école de la Coudraie a été complètement réhabilitée avec l'aide de l'Etat dans le cadre de son plan de relance. Les bâtiments E et G sont en cours de réhabilitation. Il y a un concours d'architectes de France Habitation pour la construction de nouveaux logements sociaux. Il y aura un appel à promoteur pour 30 logements qui se feront en 2012. Donc, ne dites pas qu'il ne se passe rien.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Je ne dis pas qu'il ne se passe rien. Les bâtiments qui ont été démolis ... Je les ai vus comme tout le monde. La rénovation de l'école à plus de deux millions et demi d'euros ... Etait-ce une priorité ? Avant que de nouveaux élèves ne viennent dans cette école, il va se passer du temps. L'argent aurait pu être utilisé autrement.

M. HEDRICH :

Vous savez ce que l'on va vous répondre. Vous avez fait plein de Z.A.C. sans construire d'écoles. Nous, nous faisons le contraire. On commence par l'école et, après ...

M. RAYNAL :

Ne me dites pas cela. Elle existait déjà.

M. HEDRICH :

Ce sera prêt ...

M. RAYNAL :

Ne me dites pas cela, Monsieur HEDRICH. Vous avez pris deux écoles pour en faire une.

Le Maire :

Si je peux me permettre ...

M. RAYNAL :

On va s'arrêter là. On va s'arrêter là car on pourrait en parler jusqu'à demain matin.

Le Maire :

Si je peux me permettre de m'immiscer dans vos échanges ... Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur RAYNAL, que le secteur de Poncy ... On ne va pas parler de ce qui était prévu avant et de quelle manière on va essayer de sortir de la situation que vous nous avez laissée. C'est une parenthèse. En tous les cas, l'Etat et les villes avoisinantes jusqu'à Cergy-Pontoise sont très intéressés par l'aménagement qui sera fait sur ce secteur. Il y a des enjeux très importants. Du reste, on réfléchit bien sûr avec l'EPAMSA mais aussi avec l'Etat sur le quartier de Poncy, sur l'A 13, avec Chambourcy, Orgeval, avec toutes les villes qui sont autour, pour savoir quel type d'aménagement l'on va pouvoir faire demain. Nous nous battons pour qu'il y ait bien sûr une dynamique d'éco-quartier sur ce secteur, avec aussi du développement économique et que ce secteur-là ne devienne pas « la cité dortoir de luxe » ou autre, du développement économique de nos autres collègues, voire même de ceux de Cergy-Pontoise, quand la TGO passera et que l'on pourra aller directement à Cergy-Pontoise. Il y a donc des enjeux considérables. Qui que ce soit, qui sera à notre place demain (le plus tard possible), devra se poser ce problème et sera confronté au centralisme de l'Etat. Il faut être vigilant en permanence pour construire un projet tout à fait cohérent.

Si c'est lent pour la Coudraie ... C'est aussi le rythme de l'ANRU. Il a fallu que l'on aille se battre puisqu'on en était sorti. Lorsqu'on est arrivé, on n'y était plus. Il fallait aller chercher ... On pourrait presque dire « avec les dents » pour que l'on y rentre. On travaille à notre rythme. Vous pouvez trouver que cela ne va pas assez vite. Vous pouvez aussi prendre les habitants en otages. Ils ont besoin de s'exprimer. Mais je crois qu'on les a respectés. Ils sont informés. Ils peuvent aller faire des déclarations dans la presse. Mais, au-delà de ça, ce projet avance et il avancera, de la même manière que l'on est en train d'avancer avec le comité d'entreprise de PSA pour voir de quelle manière on va pouvoir récupérer le stade, avec la belle maison, le centre Maurice Clerc. Le comité d'entreprise a aussi du mal à l'entretenir. On est fatalement dans un projet totalement global, avec un hôpital à Chambourcy (ou pas), ou qui reste à Poissy (ou pas). Il y a des enjeux très importants pour ce secteur. Je crois que n'importe qui aimant Poissy, aimant sa ville, ce qui est notre cas et je pense aussi le vôtre, ne peut pas s'autoriser à aller vite. Ce serait une erreur. En tous les cas, tous les atouts, tous les conseils et toutes les évaluations nous permettront que ne nous soient pas imposés un jour à Poissy des constructions ou un développement qui ne soient pas conformes à ce que l'on veut. Ce combat, on le mène, pour vous, pour nous bien sûr, mais pour vous, pour l'ensemble des Pisciacais, pour que la qualité de vie dans notre ville perdure et que l'on ait un développement économique maîtrisé, pour que l'on ne construise pas des boîtes en carton comme on peut le voir d'un côté ou une grande surface soi-disant bio car il y a un peu d'herbe à Chambourcy. Tout cela pose des problèmes. On travaille avec l'ensemble des autres villes. Je crois à un moment donné qu'il faut pouvoir mettre tous les maires autour de la table et toutes les équipes municipales pour discuter, dialoguer, savoir ce que l'on veut demain et voir comment l'on souhaite notre secteur ou la vie de demain. On sait que le Grenelle propose de densifier. OK. On peut densifier mais pas n'importe comment et de façon structurée. Voilà la démarche. Moi, j'entends bien que vous puissiez penser que l'on ne va pas assez vite. Mais je crois que Monsieur HEDRICH vous a déjà fait remarquer tout ce qui a été fait sur la Coudraie. Je pense que l'on continuera à être ferme sur nos intentions. On informera bien sûr nos concitoyens. On est là pour les représenter. Mais je tiens à dire que qui que ce soit demain sera à cette place devra faire attention. De toute façon, la difficulté sera là. On voit bien que l'Etat qui nous appelle « Les Portes du Havre » ... Demain, on peut nous mettre tout et n'importe quoi. Et cela sera vraiment un bras de fer très fort. Quelles que soient les tendances politiques ou sensibilités, il faudra défendre ce secteur.

De la même manière, on a pris position (je vous l'annonce ce soir) contre le projet de Villennes de construire un autre centre commercial avec 450 places de parking. Je crois à un moment donné que l'aménagement de notre territoire doit se faire en concertation et non pas ville par ville. Il faut que l'on apprenne cela. Ce n'est pas facile. Il faut qu'on l'apprenne.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Autour de cette table, chacun est dans son rôle. Vous avez dit tout à l'heure (vous n'avez pas pu le retenir) que, pendant un certain nombre d'années, lorsque vous étiez à cette table dans le rôle de l'opposition, vous disiez un certain nombre de choses.

Je faisais un clin d'œil. Mais je n'ai pas dû me faire comprendre. Donc, je le redis. Au cours de l'été 2008, la nouvelle municipalité, avec beaucoup d'enthousiasme et de sincérité (j'en suis persuadé), a cru que le problème de la Coudraie allait se régler plus facilement qu'auparavant par les incapables que nous étions. C'est cela, l'échelle du temps. Le projet ne pourra pas vraiment être sorti de terre avant 2013 - 2014. Il est vrai que temps administratif ... Le temps de mélanger tout le monde autour de la table ... C'est compliqué. Par contre, je retiens (et ce n'est pas une critique que je fais) que le développement de cette partie de Poissy ... La Coudraie est son promontoire isolé. Quel que soit ce que l'on y fera, elle restera un promontoire isolé du reste de la Ville. C'est effectivement avec le Centre Maurice Clerc qu'une vraie ouverture peut avoir lieu. Mais c'est une donnée assez récente. Tant mieux car cela peut raccrocher le quartier à la Ville. Et pourquoi pas le raccrocher de l'autre côté, c'est-à-dire vers le nouveau quartier qui est celui des ex Terrasses de Poncy. Je dis simplement cela. Maintenant, je suis conscient (et vous l'êtes, vous, parce que vous êtes dans la majorité et que vous avez des décisions à prendre) que rien ne peut se faire dans cette zone sans une concertation avec les autres communes. Cela veut bien dire que l'intercommunalité doit y aider. A propos de l'intercommunalité, on n'est peut-être pas forcément du bon côté. Mais, ça ... Si, demain, on est tous ensemble, on y arrivera.

Le Maire :

On pourrait en parler toute la nuit.

Je ne sais pas comment faire, comment vous l'expliquer. Je pense que Monsieur HEDRICH présente cela dans sa Commission. On n'a absolument pas pensé la Coudraie hors de Poncy, hors du centre de Poissy. L'aménagement que l'on propose et qui sera proposé est vraiment fait dans ce sens-là.

M. RAYNAL :

Je l'ai lu.

Le Maire :

Si vous l'avez lu, c'est une bonne chose.

Le temps passe et l'on sait très bien que nos concitoyens oublient au bout de quinze jours. Il y a des informations. Mais, au bout de quinze jours, tout le monde a oublié. On en parle pendant quinze jours puis, après, on passe à autre chose.

Moi, je voudrais juste vous dire, Monsieur RAYNAL, que l'équipe municipale ici majoritaire est allée négocier à la Coudraie, dans une situation totalement bloquée. Si, par hasard, vous étiez repassés, je ne sais pas de quelle manière vous auriez pu aller négocier. Cela n'a pas été facile tous les jours. Je peux vous dire que l'on y a passé beaucoup d'heures. Et l'on n'a pas négocié qu'avec les habitants. On a aussi négocié avec France Habitation qui est bien sûr le seul bailleur. Cela a pris beaucoup de temps. Et l'on y a passé beaucoup d'énergie.

Aujourd'hui, le rythme est plus lent. Ce n'est pas si mal. C'est peut-être dommage pour les habitants. Je peux les rejoindre là-dessus. Mais ce n'est pas si mal car un quartier de qualité va voir le jour. Je le pense.

Comme vous le dites, chacun peut jouer un rôle. Mais on a en tous les cas une responsabilité collective lorsque l'on est élu. Il faut passer le message à nos concitoyens Pisciacais, leur dire que ce quartier est en train d'évoluer, en train de changer, qu'il va devenir de qualité, qu'il est très bien situé par rapport à l'A 14 et autres. Le lien entre Poncy et la Coudraie se fera. Le lien entre la Coudraie et le centre ville se fera. Le lien entre Poncy, la Coudraie et l'hôpital se fera. On a travaillé dans une vision globale. Si les constructions sortent après 2015, 2016, 2018 ... Il y a deux solutions. Soit l'on est responsable, soit on est irresponsable et on accélère le rythme pour que cela soit fini avant 2014, pour dire aux gens de regarder ce que l'on a créé, pour se faire applaudir. On a préféré ne pas jouer là-dessus. L'aménagement du territoire et la qualité de vie de nos concitoyens me semblent importants. On a préféré ne pas jouer avec des tactiques politiques ou autres mais jouer vraiment sur la nécessité d'aménager notre territoire en concertation avec les habitants, avec les maires des autres villes, en ayant une vision globale. Aujourd'hui, par rapport aux constructions qui ont été faites avant (je suis désolé de vous le dire), on a une vraie vision globale d'aménagement de notre ville, avec laquelle on peut être d'accord ou pas. Mais on a une vision globale, pour les déplacements, pour la mobilité, pour les constructions. C'est un travail de longue haleine. On ne se l'approprie pas en une seule journée. Il y a des échanges. Il y a des débats. Il y a plein de choses. Je crois que l'on va y arriver. C'est la qualité de cette équipe municipale. Après, vous pouvez parler du temps. Ce sont peut-être des jeux techniques ou stratégiques. En tous les cas, la Coudraie se fera, avec nous, après nous, après vous, après tout le monde. Elle sera réalisée et j'espère que ce sera réellement un lieu de qualité.

Il y a l'école. On a envoyé un message aux habitants et à leurs enfants (parce qu'il y en a quand même). Un lieu public est installé. Le premier acte que l'on a fait : maintenir le service public dans un quartier connoté. C'est un signe fort de la république. Moi, je ne regrette pas de l'avoir fait.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

On peut s'inquiéter néanmoins du délai de réalisation au regard des subventions ANRU. Pour d'autres villes du département, des informations disent qu'il y aura des subventions pour les travaux engagés sur l'année 2012. Mais, après, il y a une incertitude totale à ce niveau-là. Donc, j'espère que l'on pourra être rassuré rapidement sur la reconduction éventuelle de financements ANRU, ce qui permettrait de respecter un peu le budget. Si ce n'est pas le cas, je pense que l'on sera très inquiet.

Le Maire :

Je peux vous dire que l'on a reçu l'argent de l'ANRU pour un certain nombre de choses que l'on a faites (en partie). De toute façon, on ne va pas se mentir ici autour de cette table. La Ville sera dans l'obligation de faire une avance. L'ANRU arrivera après. C'est comme ça. On pourrait faire le choix de ne pas faire cette avance. Mais on fera le choix de la faire. La pression que l'on a au niveau budgétaire est bien là. Pour réaliser cette opération, il faut avoir une vraie maîtrise. Des emprunts peuvent être faits, avec des négociations. Il faut être très vigilant. Il est vrai que l'ANRU pourra arriver un an, deux ans, trois ans après. Ça ne va pas tomber comme ça.

Mme de VAUCOULEURS :

On ne sait pas si l'on aura encore de l'ANRU ou pas pour les travaux engagés après 2012.

Le Maire :

On a de la chance. Aujourd'hui (et on le doit peut-être à l'histoire, pas qu'à nous), on est quand même propriétaire du foncier. C'est le foncier qui va nous aider. Si on n'était pas propriétaire du foncier, on serait effectivement en plus grande difficulté.

M. HEDRICH :

Il faut avoir confiance en l'Etat.

Le Maire :

Oui.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :
M. DEBUS, et 8 voix contre : M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER
Melle EL MASOUDI.**

Le Maire :

Avant de vous laisser partir, il y a plusieurs choses.

D'abord, j'ai une communication à vous faire.

Au sujet des fêtes de fin d'année, dans une période où les ressources financières des collectivités locales sont mises à mal par le gouvernement, notamment à travers la réforme de la taxe professionnelle, le gel de la DGF et la réforme territoriale, la Ville de Poissy, pour répondre aux impératifs du service public, s'est vue dans l'obligation d'augmenter la taxe d'habitation 2011. La rigueur budgétaire imposée par le Président de la République pèse lourdement sur les ménages et notamment sur les plus démunis.

Dans une période où la population est mise à contribution pour compenser les choix budgétaires effectués par l'Etat et les effets de la crise, la Ville de Poissy a décidé de revoir son programme des festivités de fin d'année. La cérémonie des vœux aux personnalités est annulée et il n'y aura pas de patinoire synthétique sur la Place de la République. Il est impensable d'engager des dépenses importantes pour un cocktail destiné aux personnalités du département dont la majorité n'est pas de Poissy, alors que les Pisciacais participent à l'effort imposé par la rigueur budgétaire impulsée par l'Etat. Cette décision permet d'effectuer une économie de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Ces annulations interviennent dans le cadre de la refonte des festivités de fin d'année. Des ateliers et animations sont proposés dans toute la Ville pendant la période des fêtes et un spectacle pyrotechnique viendra éclairer la Place de la République le vendredi 16 décembre pour débiter les festivités. Je vous y invite. J'espère vous voir. Nous avons préféré offrir des animations de qualité à l'ensemble des Pisciacais aux mondanités des vœux aux personnalités. Après l'effort de contribution, de rigueur et de solidarité demandé aux contribuables et au personnel de la commune cette année, la révision du programme des festivités de fin d'année est apparue à nos yeux comme une évidence.

Voilà la communication que je voulais vous faire.

Je vais passer la parole à Monsieur BLOCH qui a deux questions. Je voudrais juste vous rappeler, Monsieur BLOCH, que pour poser vos questions, il faut pouvoir me les écrire. Il y a un règlement intérieur. Si ne je peux pas y répondre, je vous répondrai la prochaine fois. Je suis un homme sage. Je n'aime pas répondre comme ça, spontanément. Je vous laisse la parole.

Le Maire donne la parole à **M. BLOCH** :

Monsieur le Maire, chers collègues, le dimanche 9 octobre 2011, lors de la conférence sur le colloque de Poissy, tenue au château de Villiers, les organisateurs n'ont pu obtenir la salle de la bibliothèque de ce même château. Celle-ci, naguère réservée à certaines réunions, à des conférences, à des concerts, semble n'être plus disponible pour le service culturel, et vouée de façon permanente à d'autres activités.

Pourtant, par l'ancienne municipalité, cette salle avait été restaurée, éclairée, conformée avec scène et piano pour les manifestations précédemment citées. En particulier, le revêtement de bois et les caissons de rayonnage conféraient à cet espace une exceptionnelle acoustique dont il est dommage de priver les habitants de Poissy.

Alors, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire si cette situation est définitive ou transitoire ? Les services culturels et les associations de même mouvance pourront-ils, pourront-elles retrouver bientôt ce lieu d'expression de premier choix ?

Le Maire :

Avez-vous une deuxième question ?

M. BLOCH :

Il y avait la deuxième question sur cette première.

Compte tenu du passé, de 1977 à 1983, où cette salle avait été destinée au centre de loisirs, au fil des ans, les détériorations furent multiples. Des néons furent fixés sur les peintures des plafonds, les lustres disparurent, le piano aussi, les livres furent dispersés ou pilonnés, de nombreux clous directement plantés dans les boiseries de chêne servaient à suspendre les œuvres des enfants, des vitraux furent saccagés, remplacés par du carton, etc ...

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous promettre que l'intégrité de cette salle fera l'objet de toute votre attention ?

Le Maire :

Je vais vous demander de me donner vos deux écrits. Bien sûr, comme il est de coutume, je vous répondrai la prochaine fois.

M. BLOCH :

D'accord.

C'étaient deux questions dans une. Ça, c'est le premier objet.

La deuxième concerne la présence de François HOLLANDE lors de la visite du Conseil municipal des jeunes de Poissy.

Début décembre, le Conseil municipal des jeunes de Beynes a visité l'Assemblée Nationale. Il a été reçu, comme il se doit, par le député de la circonscription.

En novembre 2011, le Conseil municipal des jeunes de Poissy a visité l'Assemblée Nationale. C'est bien. Les jeunes doivent connaître des lieux de décisions des instances parlementaires et découvrir en toute objectivité le fonctionnement de ces mêmes instances. Pour les jeunes de Poissy, la visite a pris une coloration politique. L'objectivité a été en quelque sorte un peu trahie. En imposant inopinément à ces enfants la présence d'un candidat, leader socialiste, vous avez (le mot n'est pas trop fort) violé cette exigence de neutralité, dirai-je ce devoir de conscience à l'égard d'enfants ici tendancieusement piégés et peut-être objets de propagande (confèrent les photos et articles qui suivirent).

Nous contestons cette instrumentalisation des jeunes esprits, comme d'ailleurs la contestent certains de vos soutiens et associés en cela à de nombreux Pisciacais. A qui cette instrumentalisation sert-elle ? A vous peut-être ? A quoi sert-elle ? A vous modeler une stature au contact d'un leader ?

Alors, Monsieur le Maire, dites-nous en conscience si ce geste était prémédité ou s'il relève de l'inspiration du moment.

Le Maire :

Je vais répondre à celle-ci. Pour l'autre question, vous me donnerez le texte. Je vous écrirai.

La visite était prévue depuis très longtemps (au printemps). Elle a été retardée. Monsieur François HOLLANDE a accepté de nous recevoir. Il a reçu les enfants du Conseil municipal. Il se trouve que le député dont vous avez parlé et qui était présent à l'époque (au printemps) n'est jamais venu me voir depuis qu'il a été élu. Comme je ne l'ai jamais vu, je ne sais pas si j'ai un député dans ma circonscription. C'est la première des choses et la réponse que je peux vous faire.

Autre point : au regard de ce que j'ai vécu pendant des années dans cette ville, sur vos publications, sur la manière de faire, je pense que nous n'avons finalement de leçon à recevoir de personne. Et j'assume tout à fait que les enfants du Conseil municipal qui ont écrit à l'Assemblée Nationale ... François HOLLANDE les a reçus. Ils ont été reçus. Ils ont été contents. Vous savez que ces enfants ne vont pas voter demain. Ce sont vraiment de petits gamins. Ils voteront dans quelques années. Donc, je ne pense pas que ce que l'on a pu mettre dans leur tête va les perturber au point de voter socialiste ou autre dans presque quinze ans. Je ne le pense pas.

M. BLOCH :

Alors vous n'avez pas répondu à la question. Etait-ce prémédité ou spontané ?

Le Maire :

Non. On a écrit à l'Assemblée Nationale. François HOLLANDE a répondu. C'était prévu.

Mme de VAUCOULEURS :

Monsieur le Maire, s'il vous plaît, permettez-vous des questions par rapport à votre information donnée en fin de séance sur les festivités de fin d'année ?

Le Maire :

Oui.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

Je m'étonne. Il me semblait bien que l'on avait acheté cette patinoire.

Le Maire :

Monsieur DEBUS a écrit cela sur son blog mais on ne l'a jamais achetée. On maîtrise les finances de la Ville. On ne fait pas n'importe quoi.

M. HEDRICH :

Il y a eu une réflexion sur l'achat d'une patinoire. Mais elle s'est arrêtée là.

Mme de VAUCOULEURS :

D'accord.

M. ALLAOUCHICHE :

Cela aurait été beaucoup trop lourd à mettre en service.

Mme de VAUCOULEURS :

Deuxième point : il me semble qu'il y a effectivement les vœux aux personnalités et à la population. C'est une même et unique cérémonie.

Le Maire :

Votre question est intéressante. Justement, on a envie de trouver la meilleure formule pour que la population pisciacaise vienne à nos vœux l'année prochaine. On est en train de réfléchir. Aujourd'hui, par rapport à la situation financière dans laquelle est notre pays, je trouve qu'il est très mal venu de boire du champagne et de manger des petits fours.

J'ai reçu un courrier de Monsieur DEBUS le 18 novembre 2011 (un courriel) par lequel il me posait une question. Je lui ai dit que j'allais répondre à ce Conseil municipal. Puis il m'en a envoyé un autre (du 6 décembre). Je suis désolé. Il est arrivé le 12 chez nous. La Poste ... Même en recommandé, cela met un peu de temps. En plus, il me demande (presque comme une injonction) de vous lire son courrier. Donc, je vais vous le lire. Je vais être en accord avec son injonction.

Monsieur le Maire, Cher Frédéric,

J'accuse réception de la copie des différentes délibérations de la séance du Conseil municipal du 29 septembre dernier, délibérations qui m'ôtent les mandats de représentation au sein des Conseils d'école de la maternelle et de la primaire de l'Abbaye, du Conservatoire de musique et de danse, ainsi que du Conseil d'administration du Lycée Charles de Gaulle.

Comme exprimé en séance, je ne peux que m'étonner de cette décision deux ans après mon retrait du groupe majoritaire.

Puisqu'il en est ainsi, je vous réitère de mon côté mon étonnement et mon questionnement relatif au non respect de la même procédure concernant la décision de me démettre des représentations au sein du CCAS et des commissions « économique » et « sociale » pour lesquelles vous n'avez pas été en mesure de produire un quelconque texte contredisant ou amendant la jurisprudence du 31 décembre 2003 de la CAA de Marseille (n° 00MA00631, stipulant entre autres que le Conseil municipal ne peut modifier la composition des commissions municipales au motif que certains conseillers aient rallié en cours de mandat un autre groupe politique), jurisprudence confirmée par la réponse du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales, publiée dans le JO Sénat du 05/05/2005 - page 1291, à la question écrite n° 13483 de M. Jean-Louis MASSON (Moselle - NI), publiée dans le JO Sénat du 05/08/2004 - page 1765.

Lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2011, vous voudrez bien donner tant de manière précise que détaillée votre position sur le sujet, avec pour préalable la lecture complète du présent courrier pour informer pleinement mes collègues et concitoyens du contexte dans lequel il a été établi.

Ma seconde question porte sur votre demande de vous devoir désormais communiquer par « lettre » (qui s'entend « papier »), et non plus par email, les « questions écrites » pour obtenir une réponse lors des séances de Conseil municipal.

Pour ma part, je considère que :

- en matière de droit des obligations, selon le Code civil « l'écrit sur support électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier »,
- vouloir à tout prix une version papier impliquerait un envoi en recommandé avec AR, ce qui alourdirait et renchérirait l'envoi du courrier,
- le règlement intérieur du Conseil municipal spécifie le support écrit, sans préciser « papier » ou « lettre », sauf erreur de ma part,
- vous avez évoqué en séance du 24/11 que c'était à la demande du Préfet ou Sous-Préfet, et non de la vôtre si je comprends bien, vous voudrez donc bien m'en fournir copie lors de la prochaine réunion du Conseil prévue le 15 décembre 2011,
- par ailleurs, avec une telle - et nouvelle - disposition, vous ne permettez plus de respecter le délai imparti pour vous poser une question écrite après réception des projets de délibérations. En effet, déjà qu'en faisant porter les documents le dernier jour et quasiment à la dernière heure, désormais en mode furtif qui plus est, il est déjà difficile, d'un point de vue temps, de lire les documents et de vous adresser des questions éventuelles dans la foulée, la version « papier » est impossible à réaliser et à envoyer puis vous faire réceptionner dans le délai inscrit au règlement intérieur.

Selon votre position, je pourrai être amené à confirmer le 15 décembre prochain ma présente pré-demande de modification de ce règlement par :

- soit l'avancement de cinq jours ouvrés complémentaires par rapport à la pratique actuelle de remise des projets de délibérations,
- soit de porter de délai de remise de questions à deux jours préalables au lieu des cinq actuels.

Tout en vous mettant en garde de ne pas modifier le point relatif à la remise d'un écrit, en y additionnant l'exigence « papier », il serait utile, voire nécessaire, en tout état de cause, d'acter la remise des documents aux élus puisqu'il semblerait qu'il y ait quelques soucis avec l'un ou l'autre Conseiller municipal pisciacais.

Ne doutant pas de votre volonté de respecter la démocratie et le droit à participation pleine et entière au Conseil municipal, y compris de parole de vos collègues élus fussent-ils dans l'opposition, vous ne vous opposerez pas pour retenir et appliquer une des deux solutions proposées.

Vous ne manquerez pas également de nous éclairer et répondre à la question posée le 18 novembre dernier - par email - et réitérée présentement, relative à la nomination de l'agence Euro RSCG pour une prestation répondant à un appel d'offres lancé en début d'année, à savoir : à quelle délibération cela fait-il référence, quel est l'objectif, la mission exacte de cette société et tout autre point jugé utile à la bonne compréhension des pisciacais de la nécessité de cette action ?

Pour terminer, je vous réitère la demande effectuée précédemment par un de mes collègues élu de nous fournir l'organigramme à jour et détaillé des services de la mairie, y compris de votre directeur de cabinet et de ses collaborateurs, et de vous attacher à diffuser les mises à jour, animé du souci de respect permanent de la plus ample information, voire transparence, dont vous semblez vouloir être le héraut ou chantre au regard de vos différentes communications et publications ; transparence que vous ne saurez mettre en défaut, notamment lors du prochain et présent Conseil.

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations républicaines.

- - - -

Mes chers collègues, pour répondre à toutes les questions posées par Monsieur DEBUS ... Je ne suis pas en état de répondre en deux ou trois jours à l'ensemble des questions. Ce n'est pas très grave. J'ai donc répondu à celle du 18. Comme cela, au moins, il y aura une première proposition de réponse à la question posée sur Euro RSCG le 18 et je vous répondrai bien sûr au prochain Conseil municipal sur toutes ces questions qui posent des problèmes juridiques très importants. Donc, je vous propose, Monsieur DEBUS, que l'on vous remette ma réponse par écrit. Puisque je viens de lire pendant un moment, vous allez pouvoir lire à l'ensemble de ce Conseil municipal la réponse que je vous ai transmise. Cela me semble logique. Puisque vous m'avez demandé de lire votre lettre, je vous demande de lire la mienne.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je vois que vous avez été aussi loquace que moi. Donc, c'est très bien.

Réponse écrite - pour lecture en séance du Conseil municipal du 15 décembre 2011 - à la question transmise par courriel (email) le 18 novembre 2011 et réitérée au sein de votre courrier daté du 6 décembre et reçu en Mairie le 12 décembre 2011.

Monsieur le Conseiller municipal,

Comme vous me l'enjoignez avec toute l'urbanité et la précision requises dans votre courrier daté du 6 décembre et reçu en Mairie le 12 décembre 2011, j'aurai fait lecture de la dite lettre et prendrai le temps nécessaire pour assurer la mesure de ma réponse. Mesure pour vous éviter, j'ose l'espérer, d'avoir à ratiociner, une nouvelle fois, sur d'absconses considérations, sans doute primordiales quant à l'idée que vous vous faites de votre rôle décisif d'élu et sa résonance avec toutes les aspirations de votre immense auditoire, comme avec l'immensité de votre culture jurisprudentielle. Ces considérations - sans doute très savantes - que le simple Maire que je suis, ne saurai y répondre sans prendre le temps - autant d'instant que je ne pourrai malheureusement pas consacrer aux préoccupations des pisciacais - de la documentation, la relecture, la reformulation ... Ces considérations - sans doute très importantes - dont la portée générale nécessite parfois, pour le simple citoyen de bon sens et sans esprit retors que je suis, quelques complexes réflexions et difficiles décodages.

Vous m'avez donc - comme il vous l'est désormais coutumier à chaque Conseil municipal - poliment enjoint, quelques jours avant la séance, à vous expliciter différentes occurrences connexes, à ce que je croyais être une légitime et compréhensible volonté de la majorité municipale, d'améliorer son objective appréciation de la perception subjective et collective des pisciacais - et réciproquement - de leur ville.

J'ai pris le soin de m'exécuter et de **vous répondre par écrit en essayant, s'il était possible, d'approcher la qualité et la simplicité du registre de langage qui est une des marques de vos interpellations**, mais avec un peu moins de promptitude au regard de la hiérarchisation des priorités que je me dois d'honorer en respect du mandat que le suffrage universel m'a confié.

Néanmoins, il serait apocryphe - et non pas hypocrite - de ma part de vous attribuer l'intention de vous abaisser à asservir la mesure de la pertinence de cette volonté qui est la nôtre de vouloir « mieux communiquer ».

Vos préoccupations seraient, en effet, hautement plus empreintes d'une toute autre incommensurable profondeur - si je puis me permettre cette figure de style qui s'apparenterait à un oxymore, dans son acception linguistique et sans référence ou mauvaise allusion à son sens étymologique en congruence à vos questionnements récurrents.

L'objet de votre sollicitation d'expression, cette fois-ci, et qui alimente les contenus vraisemblablement salutaires et essentiels - pour la collectivité et pour le bien-être de nos concitoyens - de vos échanges épistolaires, y compris électroniques, « pour la bonne compréhension des pisciacais » comme vous le présumez, est relatif à la recherche d'hypothétiques distorsions procédurales ayant amené à la sélection de l'agence Euro RSCG C&O - référencée au 2 allée de Longchamp à Suresnes. Cette agence a été retenue pour œuvrer à **une « mission de conseil en communication et en réflexion stratégique » pour la Ville de Poissy**, comme elle le fait pour plus de 347 collectivités territoriales en France depuis 2009 et qui lui a valu d'être récipiendaire du modeste titre de « agence de communication intégrée de l'année 2010 ».

Si j'en suis agréablement surpris, je vous sais cependant gré de nous gratifier de qualité que nous ne nous soupçonnions pas. Vous semblez en effet assener - comme une révélation absolument indiscutable et apodictique comme à votre habitude - que pour d'aucuns, comme vous le subodorez, la collectivité n'aurait aucunement besoin - en vertu, peut-être, de la qualité de contenu de certaines propagations virales qui traitent sur la toile de la blogosphère, avec la mesure et la qualité éditoriales que l'on connaît, des informations de notre belle cité - d'améliorer sans cesse la qualité de l'information que nous procurons à nos concitoyens pisciacais ou de **rehausser continuellement l'image de notre ville, pour que nous soyons, à la fois, fiers et heureux d'y vivre ensemble**.

Bien modestement, l'équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire, ose pourtant faire appel à des compléments de compétences pour porter un regard objectif et une analyse critique sur ce qui a été conduit et produit en matière de communication et de valorisation de cette belle identité pisciacaise. Ce regard se complètera de quelques apports de préconisations visant à l'amélioration continue de ce qui serait à entreprendre pour **consolider cette fierté partagée d'être pisciacais - que nous revendiquons - et ce bonheur de vivre à Poissy - que nous ambitionnons**.

Cette sollicitation d'une mission de conseils particuliers vise une « démarche [qui] devra permettre de fédérer autour d'un projet de territoire intégrant toutes les réalisations et tous les domaines de l'action publique (aménagement urbain, éducation, développement durable, culture ...), de mettre en place un plan de communication stratégique global détaillé et financé, de développer la réactivité de la Ville en cas de situation de crise, d'évaluer l'opportunité des actions de communication stratégiques menées par la Ville. Il sera alors nécessaire d'agir sur l'ensemble de la politique de communication de la Ville pour en améliorer l'efficacité tout en ayant le souci de rationaliser les coûts ».

Cette « courte » phrase qui est un extrait explicite de l'attendu de cet appel d'offres montre simplement la modestie de notre dessein à nous pourvoir de quelques compléments de compétences. Au regard des hautes complétudes que vous nous prêtez, je comprends que vous ayez pu vous émouvoir de notre aveu cette modestie quant à nos qualités de communicants.

Néanmoins, de telle sollicitude émotionnelle ne méritait pas forcément les avanies comparatives que d'aucuns se complaisent à distiller dans les médias et les blogs, sauf à penser que ceux-là ont une haute ambition qui nous dépasse et visent les incompétences en communication de quelques Présidents de la République, défunts ou en exercice, qui ont également **retenu la même agence pour laquelle le modeste marché de services de Poissy a été attribué au milieu de sept autres candidatures qui ont pareillement et régulièrement postulé**. Je ne permettrai aucunement de penser que vous viendriez à commettre sciemment cette comparaison à mauvais escient pour régler maladroitement des comptes sur le dos de la Ville de Poissy entre le Président de la République et un candidat putatif à sa succession, qui aurait votre inestimable soutien ...

Mais revenons à votre interrogation procédurale existentielle et essentielle, qui semblerait être le cœur d'un projet capital pour préserver la vitalité de la Démocratie et maintenir debout la République, à Poissy, en France, en Europe et - pourquoi pas ? - pour l'ensemble de la civilisation humaine.

Je n'oserai faire offense à votre inénarrable culture de la jurisprudence - et des textes de la loi ou de la réglementation que l'acte jurisprudentiel précise, décline ou prolonge, suivant la référence au sein de la hiérarchie des normes de laquelle il procède - en vous renvoyant à toutes les obligations de rigueur de construction de ces marchés que le contrôle de légalité ne manque pas de vérifier - visant à répondre à quelques besoins de la collectivité en matière de travaux, de fournitures ou de services - et que les pouvoirs adjudicateurs sont astreints de respecter. Procédure rigoureuse et normale que nous n'avons pas manqué de respecter pour cet appel d'offres d'un **Marché Passé selon la Procédure Adaptée (MPPA)**,

- régulièrement émis et publié en avis d'appel public à la concurrence le 19 mai 2011,
- avec une réception des offres aussi régulièrement clôturée le 20 juin 2011 à 11 h 59 mn 59 s,
- puis tout aussi régulièrement dépouillé et attribué selon l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges le 5 août 2011,
- et enfin toujours régulièrement notifié à l'attributaire le 23 août 2011.

Je ne saurai pas plus infliger à votre inégalable acuité en matière de marchés publics un rappel du fait que cette procédure ne nécessite pas une délibération du Conseil municipal, mais procède de quelques prérogatives et simples compétences propres du Maire - qui bénéficie d'une délégation idoine, accordée par cette assemblée délibérative le 14 mai 2009 - pour lesquelles, le moment venu, j'aurai plaisir à vous entendre disserter sur leur légitimité lorsque vous viendriez à exercer des fonctions de législateur de la République.

Mais j'ai failli omettre que toutes vos interventions, en assemblée délibérative comme dans l'extrême célébrité de certains réseaux cybernétiques, ne visent qu'à me faire prévaloir du titre dont je ne me proclame pas, mais que vous me faites l'honneur de m'attribuer ; et je vous cite « *héraut ou chancre de la transparence au regard de vos différentes communications et publications ; transparence que vous ne saurez mettre en défaut lors du prochain et présent Conseil* » - fin de citation.

Pour ce qui concerne ce présent Conseil municipal, j'espère avoir été à la hauteur de la transparence que vous me gratifiez et surtout en bon prolongement de l'architecture de ce style indirect libre que j'apprends en vous lisant. Pour ce qui est du prochain Conseil, je reviendrai vers vous pour que vous puissiez, à nouveau, avoir la réjouissance de déclamer la réponse écrite que je vous transmettrai en séance, en espérant que la formulation de mes réponses viennent à vous convenir, tant sur la forme - qui vous est conforme, que sur le fond. Car sur le fond, je trouve - pour faire **un dernier trait d'humour** en psittacisme de toutes ces vésanies inquisitrices et de certaines à l'élocution compulsive - que nous gagnerons en considération à nous consacrer à des problématiques qui impactent réellement la vie de nos concitoyens, plutôt que rechercher quelques alexies dans les catacombes des procédures des 719 milliards 143 millions 691 mille et 499 euros de marchés publics que les collectivités publiques ont pu lancer depuis le 1^{er} janvier 2011.

Toujours sur le fond - et sans esquiver vos interrogations, que je n'oserai pas qualifier de chimériques, mais auxquelles je répondrai en temps voulu, avec une autre forme locutoire d'une lisibilité et une compréhension plus appropriées aux échanges entre élus locaux de la République - je me permets de remarquer une lacune de nuance dans votre acception de la démocratie représentative.

Vous semblez notamment ne pas avoir intégré la différence de nature de responsabilités et niveau de prérogatives qui incombent, respectivement, aux élus de l'exécutif - qui procède d'une majorité - et ceux de l'opposition - qui compose la minorité. En d'autres termes, j'ai la vague sensation, en lisant vos exigences d'informations, vos sentencieuses injonctions et vos postures oratoires, que vous vous considérez paradoxalement comme faisant partie, à la fois, de l'exécutif municipal et de l'opposition politique de cette assemblée. Malheureusement pour vous et heureusement pour l'exercice public de la démocratie, la fonction électorale ne permet ni une double hémiplegie politique, ni la pathomimie de positionnement. Par exemple, il ne me viendrait pas à l'idée de ratiociner sur l'augmentation de près de 200 % en trois ans du coût de la communication du Conseil Général des Yvelines, qui avoisine, d'après la presse, les 10 millions d'euros ... Ne faisant ni de cette auguste assemblée départementale, ni de la majorité qui la compose, je ne peux, en effet, ni juger des motivations de ces dépenses, ni exiger sans cesse qu'on me rende des comptes sur toutes les décisions qui y sont prises.

Plus sérieusement, je voudrais - pour clore définitivement cet expédient littéraire - partager avec vous une autre considération de la représentation nationale et républicaine. Je voudrais, même s'il est de mon devoir de prendre du temps pour répondre, vous inviter à être simplement constructif, même dans la critique, et à ne pas participer, comme vous m'obligez trop souvent et malheureusement de le faire en vous répondant, à l'éloignement des élus de ceux qu'ils représentent. Je voudrais enfin m'excuser auprès de cette assemblée d'avoir dû passer par ce type d'artifice illocutoire - à peine humoristique - pour vous inviter à ne modérer l'encombrement de nos débats par ces expressions d'intention, je me permets de le répéter, à ratiociner sans fin.

Mais je reste raisonnablement optimiste pour continuer à croire en votre haute idée de la République, à Poissy comme ailleurs. Il nous revient d'élever ensemble le débat ...

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, en l'expression de ma républicaine considération.

Frédéric BERNARD
Maire de Poissy

Ecoutez, tout cela, c'est très bien.

Le Maire :

Merci, mes chers collègues. Joyeux Noël. Bonne fin d'année et bonne fin de soirée.

M. DEBUS :

Et, une fois de plus, vous ne me laissez pas effectivement répondre. La prochaine fois, c'est vous qui lirez la réponse. Ça, c'est quand même se moquer du monde.